Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 5 octobre 2016

Présents

VENEAU Michel
MEZY Michel
HENRY Micheline
QUILLIER Pascale
REBOULLEAU Sylvie
BRUERE Charly
DENUE Marie-Claire
GUILLEMET Christine
DELAS Christian
MANGEOT Denis
DUCHEMIN Véronique
BOTTE Anne-France
DEMAY Thierry
MOUAT Chérif
FOREST Isabelle
WICKERS Franck
DHERBIER Alain
BEZOU Sylviane
PERREAU Christian
PASSAS Joël
PETOUILLAT Nathalie
BOUJLILAT Hicham
MOLINA Isabelle
DE SAINTE CROIX Andrée

Absents

RENAUD Michel	Pouvoir à Mme REBOULLEAU
COUCUREAU Martine	Pouvoir à Mme FOREST
CHEVREAU Josette	Pouvoir à M. BRUERE
BLOIN Denis	Pouvoir à M. VENEAU
BOCQUET Christophe	Pouvoir à Mme BOTTE
VEYCHARD Christophe	Pouvoir à Mme HENRY
LOUIS Véronique	
JOUY Vérohanitra	Pouvoir à M. GUILLEMET
CORNETTE Marie-Jeanne	Pouvoir à M. DEMAY

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Cosne Cours sur Loire

Nièvre · Bourgogne

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

Cosne-Cours-sur-Loire, le 5 octobre 2016

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Mercredi 5 octobre 2016 à 19 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

Installation des nouveaux conseillers

A) AFFAIRES FINANCIERES

1. Exercice 2015 – Récupération auprès de la CCLN au titre de l'année 2014 : modification.
2. Exercice 2016 – Pays Bourgogne Nivernaise – Contrat de Rivières : Engagement du Pays, clé de répartition et montant à la charge de la Commune pour l'année 2015.
3. Exercice 2016 – Contrat de ville : Attribution de subventions.
4. Exercice 2016 – Décision modificative n° 2 : Budget Ville.
5. Délégation du compte de soutien à la SARL EDEN CINEMA pour les travaux entrepris du 31/12/2014 au 20/04/2016.
6. Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Loire et Nohain (expositions et actions culturelles).
7. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Nièvre (expositions et actions culturelles).
8. Demande de subvention auprès du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (expositions et actions culturelles).
9. Demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du volet social du contrat de ville.

B) AGENDA 21

10. Attribution d'aides en faveur du développement durable.

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :
Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206
TÉL 03 86 26 50 00 - *FAX 03 86 26 50 16* - http://www.mairie-cosnesurloire.fr - E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

11. Restauration, reliure et numérisation de documents d'archives - Demande de subvention.
12. Loi ALUR – Reconduction de la convention Service Application du Droit des Sols entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la Commune de Myennes.
13. Loi ALUR – Reconduction de la convention Service Application du Droit des Sols entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la Commune de Neuvy-sur-Loire.
14. Loi ALUR – Reconduction de la convention Service Application du Droit des Sols entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la Commune de Saint Père.
15. Convention de passage entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la société SYNERAIL.
16. Commission Communale pour l'Accessibilité - Rapport du Maire année 2015.
17. Désignation des membres du Conseil municipal au sein des commissions municipales.
18. Désignation des membres du Conseil municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale,
19. Désignation des membres du Conseil municipal au sein du comité des œuvres sociales du personnel communal,
20. Désignation des membres du Conseil municipal au sein des établissements scolaires du second degré.
21. Modification simplifiée n°2 du PLU - Modalités de mise à disposition du public.
22. Projet de délimitation des territoires de démocratie sanitaire.

D) AFFAIRES JURIDIQUES

23. Délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile : prolongation du contrat.
24. Acquisition des biens de la succession de Madame GARNAULT.
25. Intégration dans le domaine public des voiries et réseaux du lotissement Les Vignes des Rivières.

E) AFFAIRES TECHNIQUES

26. Convention pour la mise en place d'un poteau incendie – lieu-dit « Chétif bois ».

F) PERSONNEL

27. Modification du tableau des effectifs.
28. Dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

INFORMATIONS DIVERSES

Michel VENEAU
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 5 octobre 2016

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, nous allons commencer ce conseil municipal. Nous avons le quorum.

Je vais demander à Monsieur Wickers s'il accepte d'être secrétaire de séance.

Je vais vous lire les pouvoirs. Mme Cornette donne pouvoir à M. Demay. Mme Chevreau donne pouvoir à M. Bruère. M. Bloin donne pouvoir à moi-même. Mme Coucureau donne pouvoir à Mme Forest. Monsieur Veychard donne pouvoir à Mme Henry. M. Bocquet donne pouvoir à Mme Botté. Mme Jouy donne pouvoir à Mme Guillemet et M. Renaud donne pouvoir à Mme Reboulleau.

Les dossiers sont répartis. Par rapport au dernier conseil municipal du 30 juin 2016, est-ce que vous avez des observations ?

Christian Perreau
C'est une remarque, parce qu'on ne peut pas le changer. Je veux intervenir par rapport à la convocation où je disais que je la recevais en retard et que Monsieur Delas avait dit qu'il la recevait le vendredi. Il est venu me voir en me disant qu'il ne l'avait pas reçue le vendredi et que c'était le samedi qu'il l'avait reçue, parce que comme elle est partie le vendredi, ce n'était pas possible.
C'est dans le compte rendu.

Michel Veneau
Dans le compte rendu du 30 juin, on est d'accord.

Christian Perreau
On ne peut pas le rectifier, c'est ce qui a été dit, mais c'est une mise au point pour dire qu'il n'a pas pu la recevoir le vendredi.

Michel Veneau
Très bien, Monsieur Perreau. Plus d'autres questions ?

Hicham Boujlilat
Sur le compte rendu, nous constatons à nouveau qu'il n'est pas fait mention de manière plus précise du vote des uns et des autres. On l'avait déjà dit lors du conseil du 30 juin, de catégoriser qui vote pour, contre, etc. On voit que sur ce compte rendu à nouveau, il n'y a toujours pas de modification. Ce serait bien peut-être pour le prochain compte rendu qu'on puisse voir ces différenciations, c'est important.

Toujours dans ce compte rendu du 30 juin, ça rejoint un peu ce qu'on indiquait, pas lors du dernier conseil municipal, mais lors de la réunion de la semaine dernière, on avait demandé de connaître les dates des prochains conseils municipaux. C'est un souhait que nous réitérons à nouveau.

Michel Veneau
Tout à fait. On a bien enregistré, Monsieur Boujlilat, on vous les donnera en temps voulu.

Hicham Boujlilat
Nous avions cette réponse le 30 juin, donc on aimerait simplement connaître ce que vous mettez derrière le temps voulu.

Ensuite, page 32, il est fait mention d'un élu hybride. Vous verrez, page 32, 6e intervention, il est fait mention d'un élu hybride, dont je doute en tout cas de la compatibilité d'idée et d'esprit. Il s'agit de… Vous l'avez vu ?

Michel Veneau
32, on est bien d'accord.

Hicham Boujlilat
Oui, page 32, 6e intervenant. Comment s'appelle-t-il ?

Michel Mézy
Michel Boujlilat.

Hicham Boujlilat
Michel Boujlilat.

Michel Veneau
Ah !

Hicham Boujlilat
Je me suis posé la question de savoir si c'était fait exprès, puisqu'en théorie, on devait valider le compte rendu pour la Saint Michel. J'ai simplement vu ça, une petite correction.

Michel Veneau
D'accord.

Michel Mézy
Ce n'est pas toi qui as répondu alors ?

Hicham Boujlilat
Non, ce n'est pas moi. J'aurais pu répondre ce qui a été répondu. C'est Michel qui a répondu.

Michel Veneau
C'est moi qui ai répondu. On a bien compris.

Ensuite, sur table, vous avez des rapports qui sont pris par délégation. Avez-vous des observations ?

Alain Dherbier
Oui, Monsieur le maire, concernant les marchés à procédure adaptée des travaux de mise en conformité et de l'accessibilité pour les établissements recevant du public. Ma question, c'était quel est le montant de l'enveloppe pour 2016 ?

Michel Veneau
Monsieur Demay va peut-être pouvoir vous répondre, mais pas tout de suite. On va vous répondre, ou les services financiers.

Alain Dherbier
Dans le point qu'on aura à traiter, la délibération n° 16, j'ai vu le rapport et j'ai vu le montant estimatif de la totalité, environ 1 200 000 et quelques sur 9 ans. Je voulais savoir si vous divisiez par 9 ou comment c'était réparti ? C'est tout.

Michel Veneau
Monsieur Demay vous répond.

Thierry Demay
Je n'ai pas le montant là encore actuellement en tête. Par contre, pour la répartition, tout simplement, on a mis en place un tableau où on a réparti de manière assez équitable par rapport aux montants sur les 9 années, de manière à essayer de faire en sorte que tous les EPR soient traités en temps et en heure.

Alain Dherbier
Sur le rapport de la délibération n° 16, c'est 1 282 096 euros et ça fait 142 455 euros par an. Ma question, c'était de savoir si vous faisiez…

Thierry Demay
Non, on ne fait pas 142 000. Il y aura des années où il y aura 100 000, puis des années où il y aura 200 000.

Michel Veneau
C'est exactement ça, la réponse.

Thierry Demay
Sur le tableau des APCP, normalement, vous devez voir ligne par ligne pour les années prévues.

Christian Perreau
Par rapport à l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un bureau pour le docteur Patricia Nesme, je voudrais savoir qu'est-ce qui motive la prolongation de trois mois de loyer gratuit.

Michel Veneau
Ce qui motive cette personne, c'est qu'elle n'a pas eu beaucoup de clients au départ. Elle n'a pas fait beaucoup de recettes, donc je lui ai accordé trois mois supplémentaires de

gratuité. Il faut le temps qu'elle se mette en place, qu'elle se fasse une clientèle, tout simplement. Tout ce qui se passe en ce qui concerne les locations, ce sera transparent, comme ça l'a toujours été dans cette collectivité. Je ne connais pas Madame Nesme. Je peux vous dire qu'elle vient de Marseille. C'est sa maman qui m'a interpellé l'année dernière au repas des Anciens. J'ai pris rendez-vous avec elle, on l'a reçue avec Monsieur Bocquet, puis elle s'est installée. Mais je ne la connais pas du tout. Je la connais maintenant parce qu'elle est Cosnoise tout simplement. Mais on va favoriser tous les gens qui vont vouloir s'installer pour la santé, vous le savez bien. On l'a annoncé au départ. On a dit et je confirme : tous les gens qu'on pourra aider et qui confortent leur installation, on le fera. C'est notre volonté.

Hicham Boujlilat
Vous dites que cette personne est en difficulté, qu'elle n'arrive pas à avoir le chiffre.

Michel Veneau
Elle n'est pas en difficulté. Il faut qu'elle se fasse une clientèle, c'est tout. Il faut qu'elle s'adapte. Elle arrive à Cosne. C'est quelqu'un qui vient de Marseille. Elle s'installe à Cosne. Donc elle ne va pas avoir une clientèle du jour au lendemain, vous le savez bien.

Hicham Boujlilat
On a une période de gratuité de trois mois, mais ça représente quelle somme ?

Michel Veneau
De mémoire, à la demi-journée, c'est 20 euros le matin et 30 euros l'après-midi ; et au mois, on a fait un forfait. Au mois, on peut vous donner le chiffre tout à l'heure. Pourquoi on a fait un tarif journalier ? C'est parce qu'il y a des demandes, dont Madame Nesme et d'autres peut-être vont bénéficier. On va vous donner les conventions tout de suite, le chiffre au mois. On a un tableau, tout est fait. Vous pouvez venir me voir un jour dans mon bureau, je vous explique tout et je vous montre tous les tableaux avec toutes les conventions, si vous voulez. Je veux bien vous recevoir, passer une demi-heure, si ça vous intéresse. Vous verrez le travail qui a été fait par Mademoiselle Botté, ici présente, et par Monsieur Bocquet au niveau santé, le temps passé.

Hicham Boujlilat
Il y a une seule question qui a été posée, c'est quel est le montant ?

Michel Veneau
Non, mais Monsieur…

Hicham Boujlilat
C'est juste ça.

Michel Veneau
Les élus travaillent, Monsieur Boujlilat. Je vous dis que nos élus de la majorité travaillent, point.

Hicham Boujlilat
Vous avez été élu pour ça.

Michel Veneau
Très bien. Merci. On passe à autre chose. Vous avez une autre question ?

Hicham Boujlilat
Oui, c'est important.

Michel Veneau
La réponse, vous allez l'avoir tout de suite pour la somme. Les conventions sont signées par le maire, par les utilisateurs, quels que soient les gens qui utilisent les locaux municipaux, comme vous le savez. Mais c'est transparent. C'est moi qui signe ou Monsieur Demay peut-être ou qu'importe.

Hicham Boujlilat
Je ne vous parle pas du circuit administratif et technique qui ne m'intéresse pas, ça c'est la technique, la cuisine habituelle.

Michel Veneau
Il n'y a pas de cuisine chez nous, Monsieur.

Hicham Boujlilat
Ecoutez…

Michel Veneau
Chez nous, il n'y a pas de cuisine. Je vous le répète, chez nous, il n'y a pas de cuisine.

Hicham Boujlilat
C'est le fonctionnement normal d'une collectivité, techniquement et administrativement.

Michel Veneau
Tout à fait, j'accepte.

Hicham Boujlilat
Vous acceptez ou pas.

Michel Veneau
J'accepte vos propos.

Hicham Boujlilat
Heureusement.

Michel Veneau
Non, il n'y a pas heureusement ! Il n'y a pas heureusement, Monsieur, la cuisine, ça n'existe pas dans notre groupe majoritaire. Il n'y a pas de cuisine chez nous.

Hicham Boujlilat
Je vous ai posé une question là-dessus. Simplement, vous ne voulez pas répondre. Je sens que vous êtes tendu.

Michel Veneau
Du tout. Attendez, j'arrive de Paris, je suis vraiment détendu.

Hicham Boujlilat
Ça se voit.

Michel Veneau
Je suis détendu, Monsieur.

Hicham Boujlilat
Ça se voit.

Michel Veneau
J'ai même appris de bonnes nouvelles aujourd'hui à Paris.

Hicham Boujlilat
On en apprend tous les jours.

Michel Veneau
Tout à fait. On continue le conseil et on vous donnera tout à l'heure le chiffre du loyer mensuel pour tous les locaux. On pourra vous expliquer et vous donner un tableau si vous voulez, il n'y a aucun problème. Je vous dis, il n'y a rien à cacher, c'est transparent et public, comme vous le savez. Ça a toujours été dans toutes les collectivités.
Madame Nesme, son loyer mensuel est de 325 euros par mois. Je vous expliquerai comment on a calculé ces loyers, en même temps, si vous le voulez bien. Vous venez me voir, vous prenez rendez-vous.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Si vous le voulez bien, je vous propose avant toute chose de souhaiter la bienvenue à trois nouvelles conseillères municipales : Madame Marie-Claire Denué en remplacement de Monsieur Christian Asselineau, Madame Nathalie Pétouillat en remplacement de Monsieur Pascal Jaillet, Madame Andrée de Sainte-Croix en remplacement de Monsieur Jean-François Espinasse. Mesdames, soyez les bienvenues au sein de ce conseil, considérez-vous comme installées, ce qui vous permet de participer au vote dès à présent.

Je vais maintenant revenir rapidement sur les évènements de la semaine dernière. Tout d'abord, nous assumons la responsabilité d'avoir effectué une erreur de timing qui n'est pas volontaire, mais basée sur une organisation bien huilée : envoi de convocation le vendredi pour un conseil municipal le jeudi. Il s'avère qu'exceptionnellement, la séance a été avancée d'une journée pour une raison de calendrier. A mon sens, il n'y avait pas mort d'homme et dans beaucoup d'autres conseils, cela aurait pu se régler par une remarque bien sûr, voire par un échange constatant cette erreur bien involontaire. En temps que maire, j'ai beaucoup d'autres choses plus sérieuses à faire que d'essayer de gagner une journée au niveau d'un conseil municipal, vous le savez bien. Ce n'est pas mon rôle et je ne dois pas le faire.

Cependant, il faut croire que pour l'opposition du groupe de Monsieur Dherbier, qui depuis deux ans et demi est plutôt à la recherche d'erreurs – on l'a bien vu depuis longtemps, c'est comme ça – et qui n'a eu de cesse d'intervenir auprès de Monsieur le préfet, Monsieur le sous-préfet, voire des élus de la région ou de responsables d'administration, j'en passe et des meilleures, cette occasion était la bonne. Personne n'est dupe. Toute cette agitation est orchestrée et mise en scène pour faire de la com, comme on le dit maintenant. C'est vrai qu'aujourd'hui, nous sommes dans une société de communication et tout le monde fait de la com, même nous. Tout le monde l'aura remarqué, les commentaires que j'ai pu lire, les conversations que j'ai pu avoir avec les Cosnois et les Cosnoises ce week-end me le confirment.
Pour ma part, je constate que sur la forme, le groupe Cosne Autrement, comme vous l'avez annoncé l'autre jour, au nom duquel j'ai été interpellé, n'est pas connu de la commune et le communiqué ne fait ressortir aucune signature. Il n'est et n'était en aucune façon recevable en droit. Alors, fanfaronner dans la presse et dire que Monsieur le sous-préfet a annulé la séance du conseil du 28, c'est un très gros mensonge.
Dans les faits, Monsieur le sous-préfet n'est pas intervenu dans ma décision de convoquer à nouveau le conseil municipal. C'est moi et moi seul, en tant que maire, qui ai pris la décision le soir même de provoquer rapidement un nouveau conseil, afin de ne pas bloquer les délibérations pendant deux mois.
Sur le fond maintenant, pour constater la tenue du conseil municipal du 28 septembre 2016, au motif de la méconnaissance de l'article 2121-11 du CGCT, Mesdames et Messieurs du groupe Alain Dherbier, vous auriez dû mettre en œuvre le dispositif du règlement intérieur vous permettant de poser des questions orales dans les conditions prévues par l'article 5 du règlement qui précise : « Le texte des questions est adressé au maire par écrit 48 heures avant la séance du conseil municipal pour qu'il y soit répondu à la fin de celle-ci ». Faute d'avoir mis en œuvre ce dispositif, vous ne m'avez pas permis de me prononcer. Dans ces conditions, j'étais, en tant que maire, tout à fait fondé à maintenir la tenue du conseil municipal.
Je ne sais pas, si nous avions entamé une procédure devant le tribunal administratif, qui aurait gagné ou perdu, on ne sait jamais. Nul ici ne peut le dire, car il y a eu manquement au règlement. Je ne sais pas qui de l'opposition ou de la majorité a juridiquement raison dans cette affaire. Ce que je sais par contre, c'est qu'attendre une décision de justice nous aurait fait perdre du temps et cela, je ne pouvais le tolérer.
Je sais également que cette volonté de détruire tout ce que nous construisons vous donne politiquement tort. Vous passez pour des gens qui avez perdu les élections, comme en démocratie, ça se passe, comme nous nous les avons perdues en 2008. Il ne faut pas être mauvais perdant. Nous, on ne l'a pas été en 2008, il n'y a pas de raison que vous le soyez maintenant. Au vu des Cosnois, je crois que c'est quelque chose qui ne donne pas une très bonne image des élus. Je le constate au quotidien, c'est ce que les gens nous disent, quels que soient les propos des uns et des autres, je crois qu'il faut qu'on remonte un peu notre niveau d'échange et surtout, je crois, de ce qui est écrit. Ce que vous allez suivre maintenant et ce que j'ai à vous dire va le confirmer.

Votre dernière démarche ne se justifie pas par votre volonté de nuire à tout prix aux intérêts de la commune. Pour cela, tous les moyens sont bons. Les Cosnois ont bonne mémoire, mais je constate que c'est dommage d'en arriver là pour un débat démocratique qui doit être ouvert, où nous devons débattre sur le fond et sur des sujets qui intéressent la commune, pas sur des petites polémiques qui n'avanceront pas au

niveau de notre territoire. Nous sommes là pour développer notre territoire, pour donner espoir aux gens de Cosne. Nous ne sommes pas là pour polémiquer entre nous, je ne pense pas.
Aussi, au risque de me répéter, je vous confirme, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que je me consacrerai à ma tâche jusqu'à la fin de mon mandat et ce, n'en déplaise aux élus du groupe de Monsieur Dherbier qui voudraient m'entraîner sur un terrain futile, de la chicane et de la polémique. Je ne rentrerai pas du tout dans ce jeu. Vous me connaissez depuis deux ans et demi, c'est comme ça, ça ne va pas se passer autrement. Ça fait plus de trente ans, vous l'avez dit l'autre jour, 27 ans, que je suis élu et ça fait 6 ans de plus, parce que j'avais fait un autre mandat avant – peu importe, ce n'est qu'un détail. Mais je voudrais dire que j'ai vu des hommes politiques passer de tout bord, on s'est toujours respectés, partout où on est passé dans notre vie publique. Respectons-nous, travaillons pour la collectivité et pour les territoires.
Je refuse, alors que les Cosnoises et les Cosnois sont dans la souffrance et dans les difficultés, ne serait-ce que perdre cinq minutes à polémiquer avec une opposition qui considère les membres de la majorité comme des usurpateurs. C'est là que vraiment nous sommes vexés, je peux vous le dire. Le reste, les petites polémiques… Vous parlez de déni de démocratie, en voilà une qui est de taille. Je vous le confirme au cas où vous l'auriez oublié, les élections sont passées. Maintenant, nous nous sommes mis au travail et vous aussi, dans vos missions respectives. Chacun s'est mis à sa tâche.
Il y a deux mois, vous avez osé publier un pamphlet nauséabond. Donner des élus de la majorité, c'est ça surtout qui nous a vexés, la majorité. Ce n'est pas le maire, je ne suis pas vexé. Vous pouvez me dire ce que vous voulez, je suis un homme droit, j'ai toujours été réglo, comme beaucoup ici autour de cette table, il n'y a personne dans les 33 ici qui ont fait des malversations au niveau des fonds publics ou autres, ou qui se sont enrichis à titre personnel. Je ne veux pas entendre ça et j'ai toujours défendu les élus, tous. Vous le savez, une fois, même la presse ne l'avait pas bien pris, mais c'est comme ça. J'ai toujours défendu les élus et je continue de défendre les élus. Mais l'image des nantis qui passent leur temps à manger des petits fours en buvant du Coteau du Giennois ou à aller comme un gang assister à des spectacles sans payer, ça, je n'accepte pas. Je peux vous le dire, Mesdames et Messieurs, je n'accepte pas, c'est tout. C'est simple.

Intervenant
C'est la vérité.

Michel Veneau
Je n'accepte pas. J'ai un groupe ici de 25 et je défends les élus, les 25, et vous aussi en même temps, je vous défends. Voilà comment ça se passe.

Sachez que tout ce qui est excessif est insignifiant. En ouvrant de la sorte, vous êtes malheureusement ridiculisés. Vous avez œuvré pour vous mettre en position de faiblesse, je trouve. Je vous préviens, n'essayez de m'emmener dans cette longue balade des escalades, je ne suis pas prêt du tout à le faire. Le mandat, je vais le faire sereinement. On a d'autres soucis et je suis vraiment engagé pour défendre cette ville et tout notre territoire. Je n'ai pas du tout envie de polémiquer sur des petits sujets qui n'ont pas d'intérêt pour la collectivité et pour notre bassin de vie.

Je voulais vous dire aussi que par rapport à ce que vous avez dit pour les petits fours, en me mettant en photo avec une calculette, le calcul, je sais bien compter, mais les services aussi, ils savent compter. J'ai demandé un rapport à nos services en ce qui concerne les trois dernières années : 2013, 2014 et 2015, en ce qui concerne les vins d'honneur. On vous passera les chiffres avec le tableau. Le tableau fait par les services, ce n'est pas fait par le maire de Cosne.
En 2013 : 68 vins d'honneur, 13 906 euros, incluant 3 400 euros de personnel de service. Ça, c'est votre droit, chacun fait ce qu'il veut, je n'y trouve pas de rôle.
En 2014 : 9 857 euros, 42 vins d'honneur, 400 euros de personnel en début d'année.
Ensuite 2015 : 7 715 euros pour 47 vins d'honneur, sachant que le service a été réalisé par les élus à partir de mars 2014.
C'est pour ça qu'il y a une différence importante qui a quand même généré une économie de 45 %. Les 45 %, c'est sur le fond. Je suis vraiment un peu fâché là-dessus, je peux vous le dire. Qu'on nous attaque là-dessus, je vous le dis honnêtement, je suis vraiment fâché. Vous pouvez me dire ce que vous voulez, vous me connaissez, j'ai fait mon chemin depuis l'âge de 28 ans à Cosne, Alain Dherbier le sait, je n'ai rien à me reprocher. Vous pouvez taper sur Michel Veneau, j'ai les épaules larges. Mais il y en a par contre, attention, à force de trop taper sur les autres, ça peut rebondir.

En ce qui nous concerne, en tant qu'élus de la majorité, nous pensons que le moment venu, bien sûr, ce sont les électeurs qui trancheront. C'est toujours comme ça, en démocratie. Il faut toujours se référer aux électeurs, aux citoyens, il n'y a pas d'autres solutions. On est un pays démocratique, il faut accepter. Il y en a qui gagnent et il y en a qui perdent et il faut travailler ensemble après. C'est le but de la démocratie.

Voilà l'ultime mise au point que je souhaitais faire aujourd'hui et croyez-moi, elle est mesurée, si j'en juge le nombre de retours de la population. C'est vrai que depuis que vous avez distribué ce document, j'ai eu beaucoup de retours et je n'en suis pas fier. Je vous le dis tout simplement, je n'en suis pas fier. Je me devais de faire cette intervention, ne serait-ce que pour laver l'honneur des élus de la majorité, parce que je peux vous dire que dans notre groupe, il y a des gens qui ont été vraiment fâchés, qui ont été injustement salis par votre torchon aux relents nauséabonds. Voilà ce que je peux vous dire, c'est vrai.

Voilà qui a été fait et afin d'éviter toute polémique, je vous informe que je ne tolérerai aucune prise de parole sur ce sujet et que toute intervention qui ne serait pas prévue dans le cadre du règlement intérieur de notre conseil municipal ne sera pas acceptée. Nous avons assez perdu de temps comme cela, nous allons maintenant passer au travail.
Je vais passer la parole à Monsieur Demay. Il n'y aura pas de prise de parole.

Hicham Boujlilat
Monsieur le Maire, votre intervention n'est pas prévue dans le règlement intérieur, donc là, votre intervention appelle…

Michel Veneau
Monsieur Boujlilat…

Hicham Boujlilat

A une réponse, parce que quand on parle de…

Michel Veneau
Non, vous êtes coupé Monsieur.

Hicham Boujlilat
A nouveau, ce qu'on dénonce…

Michel Veneau
Ecoutez-moi deux secondes. On ne va pas se prendre la tête. Ecoutez-moi deux secondes, s'il vous plaît. Vous avez publié un document qui est distribué dans les boîtes aux lettres, on est d'accord, vous n'allez pas le contester. Vous ne pouvez pas le contester. Est-ce que vous le contestez ou pas ? Dites oui ou non. C'est bien vous qui avez distribué ce document dans les boites aux lettres ?

Hicham Boujlilat
Vous savez, le parallélisme des formes, vous êtes libre aussi de faire la même chose. Aujourd'hui...

Michel Veneau
Monsieur Boujlilat…

Hicham Boujlilat
Vous nous interpellez en conseil municipal…

Michel Veneau
Est-ce que vous allez me répondre ? Vous l'avez distribué ou pas, ce papier ?

Hicham Boujlilat
Naturellement.

Michel Veneau
Très bien.

Hicham Boujlilat
On en a fait des kilomètres.

Michel Veneau
Donc maintenant…

Hicham Boujlilat
On a rencontré énormément de personnes…

Michel Veneau
Très bien.

Hicham Boujlilat
Egalement.

Michel Veneau
Non, mais ça…

Hicham Boujlilat
Là-dessus, Monsieur le maire…

Michel Veneau
Monsieur, à présent, c'est terminé, je passe la parole.

Hicham Boujlilat
C'est un vrai déni de démocratie. Comment voulez-vous, vous êtes en train…

Michel Veneau
Non, mais vous nous avez sali…

Hicham Boujlilat
Ecoutez…

Michel Veneau
Vous nous avez sali et c'est moi maintenant qui vais vous donner la parole ! Pas question.

Hicham Boujlilat
Non, mais attendez, c'est trop facile. Trop facile.

Michel Veneau
Vous n'avez plus la parole.

Hicham Boujlilat
On y reviendra.

Michel Veneau
Non, on n'y reviendra pas.

Hicham Boujlilat
Ne vous inquiétez pas, on y reviendra.

Michel Veneau
Vous pourrez refaire un papier, si vous voulez, ça ne nous dérange pas du tout. On vous répondra.

Hicham Boujlilat
Nous répondrons. Quel déni de démocratie ! C'est ça : je parle et je n'accepte pas que l'opposition parle.

Michel Veneau
Monsieur, mais vous vous rendez compte de ce que vous avez osé écrire.

Hicham Boujlilat
Je vais revenir quand même sur ce que vous nous indiquez également.

Michel Veneau
Vous avez vu dans la presse, c'est quand même vous, Monsieur Boujlilat qui êtes là. Ce n'est pas quand même Monsieur Dherbier. C'est bien vous qui avez répondu à la presse.

Hicham Boujlilat
C'est quoi ça ?

Michel Veneau
C'est exactement ce qu'il y a dans le document. Vous avez fait une conférence de presse, Monsieur, vous ne vous en rappelez pas. C'est vous, Monsieur Boujlilat.

Hicham Boujlilat
Oui, mais je ne vois pas…

Michel Veneau
C'est vous tout ça. Tous ces papiers là, tout ça, c'est vous, Monsieur Boujlilat, il ne faut pas le nier.

Hicham Boujlilat
C'est notre groupe et nous l'assumons pleinement.

Michel Veneau
Bien sûr, c'est votre groupe, mais c'est vous le chef maintenant. Regardez, vous êtes en photo là. Vous êtes en photo, c'est vous le chef.

Hicham Boujlilat
Ecoutez, vous êtes en photo aussi. Vous êtes le chef de ce que vous voulez.

Michel Veneau
Je suis le maire.

Hicham Boujlilat
Je sais que vous êtes le maire. Vous êtes le maire, mais vous n'avez pas tous les droits.

Michel Veneau
Non.

Hicham Boujlilat
Si vous permettez, je ne veux pas revenir sur…

Michel Veneau
Non.

Hicham Boujlilat

Vous dites que vous ne souhaitez pas…

Michel Veneau
Non, Monsieur.

Hicham Boujlilat
Vous ne souhaitez pas que nous revenions…

Michel Veneau
Non.

Hicham Boujlilat
… sur le Cosne Autrement qui a été distribué. En revanche, sur la réunion de la semaine dernière, puisque vous avez évoqué la réunion de la semaine dernière, nous avons le droit de répondre à ce que vous avez indiqué en début de conseil municipal. Je veux revenir là-dessus très brièvement et je ne vais pas rentrer…

Michel Veneau
Monsieur Boujlilat, vous n'avez plus la parole. Je passe la parole à Monsieur Demay et on passe à l'ordre du jour du conseil municipal, point !

Hicham Boujlilat
Ça, c'est de la fuite.

Michel Veneau
Non, ce n'est pas de la fuite.

Hicham Boujlilat
Le courage, c'est d'accepter ce que son opposition a à dire. Ça, c'est le courage.

Michel Veneau
Vous l'avez dit, Monsieur. Vous nous avez tout dit, là, vous nous avez sali.

Hicham Boujlilat
Non, écoutez, je peux reprendre aussi des propos dans la presse, encore très récemment de vous, où vous attaquez personnellement. Vous m'attaquez personnellement, c'est votre choix. Vous m'attaquez personnellement.

Michel Veneau
Répondez-moi dans la presse.

Hicham Boujlilat
Non, mais attendez…

Michel Veneau
Par voie de presse.

Hicham Boujlilat

Et là, vous avez la possibilité encore d'en rajouter, d'en mettre une couche supplémentaire et vous n'acceptez pas qu'on vous réponde.

Michel Veneau
Monsieur Boujlilat, vous n'avez plus la parole. Maintenant, je passe la parole à Monsieur Demay.

Hicham Boujlilat
On reviendra sur ce sujet.

A. AFFAIRES FINANCIÈRES

1. Exercice 2015 – Récupération auprès de la CCLN au titre de l'année 2014 : modification

Thierry Demay
Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Par délibération en date du 17 décembre 2015, le conseil municipal s'est prononcé sur la somme due par la communauté de communes Loire et Nohain à la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, dans le cadre de la mutualisation des services.
Depuis la création de la CCLN en 2000 et le transfert d'effectifs des services en 2002, le montant des prestations réalisées sur l'exercice 2014 se décompose comme suit :
Services techniques et espaces verts en 2015 : 11 300,45 € et en 2016 : 9 116,22 €
Services techniques et espaces verts matériel : 2 972,90 € en 2015 et au mois de septembre 2016, on acte 2 617,37 €
Restauration scolaire : 15 978,18 € en 2015 et 17 156,97 € aujourd'hui
Eclairage public pour la consommation électrique : 7 389 € pour 2015 et 2016
Eclairage public pour l'entretien : 2 295 € pour les deux années ;
Le total qui avait été acté au mois de décembre 2015 : 39 936,43 € ; et aujourd'hui, on acte un montant de 38 575,46 €.

Monsieur le maire propose d'arrêter la somme due par la communauté de communes Loire et Nohain au titre de l'exercice 2014 à 38 575,46 €, soit une différence de -1 360,97 €.

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'avis favorable de la commission des finances, d'arrêter la somme due par la communauté de communes Loire et Nohain au titre de l'année 2014 à 38 575,46 €, de dire que la différence de -1 360,97 € sera annulée par un mandat émis sur le compte 673 du budget de l'exercice 2016.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de questions. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

2. Exercice 2016 – Pays Bourgogne Nivernaise – Contrat de rivières : engagement du Pays, clé de répartition et montant à la charge de la commune pour l'année 2015

Franck Wickers
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive cadre européenne sur l'eau de 2000 et l'application des orientations du SDAGE Loire Bretagne, le territoire rassemblant les bassins versants et les affluents de la Loire en Bourgogne nivernaise, la Vrille, les Frossards, le Saint-Loup, le Nohain, le Mazou, le Mardelon, etc., a été identifié comme présentant des enjeux qualitatifs – en pollution diffuse –, quantitatif – risque d'inondation – et fonctionnel – milieu aquatique. Les milieux naturels sont particulièrement altérés et les ressources en eau utilisables pour les activités économiques et la consommation humaine sont menacées.
Plusieurs rencontres à l'initiative de l'Etat, avec les élus locaux, les gestionnaires locaux et tout autre utilisateur de ces ressources en eau, ont permis de mesurer les enjeux socio-économiques pour ce territoire et la nécessité de poursuivre une démarche de contrat territorial. Les bassins versants concernés se situent en grande partie sur le territoire du Pays Bourgogne nivernaise.

Il est demandé au conseil municipal, après avis favorable de la commission des finances, d'approuver l'engagement du Pays Bourgogne nivernaise dans la gouvernance d'un contrat territorial, de participer au comité de pilotage présidé par le Pays Bourgogne nivernaise, dont le rôle est de conduire le programme d'action, de se réunir au moins une fois par an, d'examiner les bilans annuels et d'évaluer les résultats obtenus, de valider les actions de l'année à venir.
Les coûts : poste d'animation, frais de fonctionnement et d'études complémentaires si nécessaire, liés à la démarche, sont de 68 645 € pour 2014 et 50 250 € pour 2015. 80 % de cette dépense sont pris en charge par des subventions de l'Agence de l'eau Loire et Bretagne à hauteur de 50 % ; du Conseil régional de Bourgogne et/ou de l'Europe, dans le cadre du FEDER à hauteur de 30 %

Et d'approuver la répartition des charges restantes après subventions, 13 729 € en 2014 et 10 050 € en 2015, entre les communes et communautés de communes. La clé de répartition est fonction du nombre d'habitants concernés du linéaire du cours d'eau par la collectivité. Pourcentage linéaire du cours d'eau multiplié par le reste à charge, multiplié par 0,5 plus le pourcentage de population multiplié par le reste à charge, multiplié par 0,5.
La somme de 1 555 € correspondant à la contribution de la commune pour l'année 2015, est inscrite au compte 657351 du budget de l'exercice 2016.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Contrat de rivières. Pas de questions. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

3. Exercice 2016 – Contrat de ville : attribution de subventions

Michel Mézy
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Dans le cadre du contrat de ville, le comité de pilotage coprésidé par Monsieur le sous-préfet et le maire de Cosne-Cours-sur-Loire, chargé d'examiner les projets, a été amené à étudier différentes propositions portées par les associations locales.
Je vous rappelle que la mise en œuvre de ces projets sociaux urbains, définis par les partenaires locaux, a pour objectif de mobiliser les associations sur des enjeux de territoires en difficulté. Aussi, lors de la réunion du 12 mai 2016, le comité de pilotage a pris connaissance desdits projets déposés en 2016 par six structures ayant répondu à l'appel à projet en 2016.

Après étude et analyse, deux projets ont reçu un avis favorable.
Il s'agit premièrement d'un accompagnement à la scolarité, le CLAS, l'Etat, l'ASE : 1 000 €.
Deuxièmement, Pause café : les habitants et actions collectives, l'Etat : 2 000 € et la Ville : 1 000 €.
Animation du quartier, implication des habitants et artisans du centre commercial Saint-Laurent, l'Etat : 1 000 € et la Ville : 1 000 €.
Job dating, l'Etat : 750 € et la Ville : 500 €.
Le cinquième axe, c'est développer la pratique sportive, l'Etat : 1 000 € et la Ville : 700 €.
Le sixième point : développer l'activité futsal, l'Etat : 2 000 € et la Ville : 1 000 €.
Fresque murale quartier Saint-Laurent, l'Etat : 500 € et la Ville : 800 €.
Le huitième axe, c'est l'Accorderie, la création d'un garage solidaire porté par l'association PUSL, l'Etat : 3 000 € et la Ville : 5 000 €.
Le neuvième axe, c'est la semaine Jeunes, portée par le centre d'action communal, le CCAS, l'Etat : 750 € et la Ville : zéro, parce que la Ville aide toute l'année le centre d'action sociale.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à accomplir les formalités administratives nécessaires, afin d'effectuer le financement de ces différentes opérations.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Hicham Boujlilat
Oui, plusieurs remarques et des questions.
D'abord, un regret. Le regret que l'enveloppe de l'Etat soit aussi faible, c'est 12 000 €, même si elle a augmenté, malgré tout, par rapport aux deux dernières années. L'année dernière, il n'y avait rien, mais c'était l'année d'avant. Mais elle se cale probablement par rapport à l'ambition de la ville sur les projets de cohésion sociale. Quand, lors de notre dernière année effective de mandat – je parle de 2013, je mets 2014 de côté –, nous injections dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale – c'est l'équivalent là, ces projets qui ont été repris –, nous injections Etat plus Ville, plus de 40 000 €. On était en gros à un peu plus de 10 000 € de l'Etat via l'ACSE, l'Agence de la cohésion sociale et de l'égalité et 30 240 € de la Ville. Or, là ce qu'on remarque déjà, d'un point de vue général, c'est que Etat plus Ville, sur ce que vous nous présentez, vous n'injectez que 24 000 €. Ça veut dire que dans le cadre de ces projets de cohésion sociale, on a quand même une

baisse des crédits de 40 %, dont une baisse de plus de 60 % de l'aide de la Ville, puisqu'on est passé de 30 240 à 12 000 euros. Nous regrettons en tout cas que cette enveloppe soit très sensiblement réduite. Ça, c'est la remarque factuelle.

Ensuite, sur les chiffres et sur les projets, voire sur trois dossiers en particulier. Le premier concerne le projet porté par la Griffe Verbale. Quelques séries de questions là-dessus. C'est la seule association déjà, si on regarde dans le tableau… Alors dans le tableau – parce que tout le monde peut-être ne l'a pas –, on a le coût de l'action, ensuite on a le montant qui est sollicité auprès de l'Etat et le montant qui est sollicité auprès de la mairie. Dans tous les projets, je prends projet du centre social par exemple, montant sollicité, Etat : 3 800 €, montant sollicité mairie : 3 800 €, etc. sur les autres colonnes, sur les autres projets.
Pour celui de la Griffe Verbale, il y a une demande de 2 500 € de l'Etat et zéro de la Ville. Qu'est-ce qui a conduit à ce qu'il y ait cette répartition ? Sur ce projet, ils ne demandent pas de subventions de la Ville et la Ville leur octroie à travers ce comité de pilotage du CUCS.

Ensuite, sur la fresque, le projet en lui-même, on voit que le projet sera réalisé en juin 2016. Il ne s'est pas fait en juin 2016. On a eu une explication lors de la commission des finances. Il y a eu du retard, ce sera peut-être à la fin de l'année ou peut-être dans l'année prochaine, et si c'est l'année prochaine, il y aura une demande de dérogation de six mois supplémentaires. Ça s'est déjà fait par le passé, je peux le comprendre. Mais avoir la garantie que ce projet sera bien fait, parce qu'ils demandent 2 500 € et au total, ils n'ont que 1 300 € d'aide de l'Etat et de la Ville. Est-ce qu'avec ces 1 300 €, ce projet se fera ?

Ensuite, juste sur la Griffe, je voulais vous poser toutes les questions comme ça…

Michel Mézy
Je vais répondre sur la Griffe Verbale, j'ai vu dernièrement Nabil Sama, qui est président de la Griffe Verbale. Il avait reçu un courrier de la sous-préfecture accordant la somme indiquée, donc le projet se fera. Il se fera dans le courant de 2016. Mais je ne sais pas si vous voyez le quartier Saint-Laurent, la partie qui sera réalisée… Parce qu'au début il était prévu deux fresques, de chaque côté de l'entrée de ce centre commercial. Bien évidemment, pour impliquer les jeunes de la commune et les jeunes du quartier et pour qu'ils réalisent un travail de qualité, il ne sera réalisé qu'un panneau sur deux, qu'une partie de la fresque sur deux.

Hicham Boujlilat
Donc, leur projet est revu…

Michel Mézy
Le projet est revu à la baisse et correspond, si je puis répondre, simplement à ces 1 300 € qu'ils ont.

Hicham Boujlilat
Voilà, parce qu'il y a deux pans de mur qui sont de la même surface, donc s'ils ne font que sur un pan de mur, ça veut dire qu'ils revoient à la baisse pour rentrer dans l'enveloppe.

Michel Mézy
Ça veut dire qu'ils en feront une partie. Après avoir discuté avec Nabil Sama et les membres de son association, on a prévu que, si les habitants sont favorables… parce que ça se fera avec l'aide des habitants, dans une concertation avec les commerçants, Nabil Sama n'est pas arrivé avec son équipe. Donc il y aura un travail qui sera fait, qui sera soumis à contribution et à approbation des habitants et des commerçants. L'année prochaine, pour la deuxième partie de la fresque, une demande de subvention sera faite, pour terminer le travail qui sera accompli.
Dans cette fresque, juste je termine, il y aura une partie qui sera consacrée au sport et une partie qui sera consacrée à la Loire. Car ce que voulait l'Etat, c'est que le quartier Saint-Laurent puisse aussi avoir un regard sur la Loire, puisque c'est un quartier qui fait partie de Cosne, tout simplement.

Hicham Boujlilat
Oui, du haut de la grande tour, on a une vue sur la Loire, mais pourquoi pas, c'est une très bonne idée, d'autant plus que c'était un projet qui avait été rejeté en 2014, lorsqu'il avait été présenté une première fois par une autre association. La question que je vous pose… Ce sera sur quel pignon ? Ce sera ce qui était prévu au départ, ils vont commencer sur le pignon Chobert ?

Michel Mézy
Non, je pense que c'est du côté du café Mimoun.

Hicham Boujlilat
Donc, c'est plus bas, parce qu'il y a un mur sur lequel il y a pas mal d'inscriptions. L'idée, c'était de le transformer et de revoir…

Michel Mézy
Non, l'association avait quelques difficultés, car vous savez que ce centre commercial sera rénové.

Hicham Boujlilat
C'est une question que je voulais vous poser.

Michel Mézy
Donc, je me permets d'y répondre. Comme ce centre commercial sera rénové, on était parti, pas sur une fresque directement sur les murs, mais une fresque qui sera réalisée sur un support, ce qui permettra d'enlever la fresque si c'est rénové, et de la remettre par la suite, tout simplement.

Hicham Boujlilat
Ok pour ce projet. Sur le CCAS, vous pourriez me répondre, Madame Reboulleau peut-être, avec d'autres termes que ceux que vous avez employés hors micro.

Michel Veneau
Sans commentaire, Monsieur. Vous posez la question à Madame Reboulleau et elle va vous répondre simplement.

Hicham Boujlilat
En tout cas, je lui ai répondu hors micro dans les mêmes termes qu'elle m'a envoyés. Donc au moins, on s'est rendu la politesse.

Michel Veneau
Non, mais ça, c'est fini, on n'en parle plus. On est au conseil.

Hicham Boujlilat
Je sais, mais bon voilà.

Sylvie Reboulleau
Je vous ai regardé en face.

Michel Veneau
Allons-y.

Hicham Boujlilat
Sur le projet, je vois CCAS semaine Jeunes. Je connais très bien ce projet qui a été lancé par Martine Leroy. Nombre de bénéficiaires, une cinquantaine, dont 10 (mixité). Ma question, c'est : d'une part, combien de jeunes sur ce qu'a projeté le CCAS de manière très précise ? Deuxième question, entre parenthèse mixité, qu'est-ce que ça veut dire ?

Michel Veneau
Madame Reboulleau vous répond.

Sylvie Reboulleau
La mixité, ça veut bien dire ce qu'on pense tous, garçons et filles, pour moi.

Hicham Boujlilat
Oui. Et en nombre de bénéficiaires, combien de garçons et combien de filles ?

Sylvie Reboulleau
C'est en fonction des inscrits. S'il y a plus de garçons, il y a plus de garçons. S'il y a plus de filles, il y a plus de filles.

Hicham Boujlilat
Oui, la semaine est déjà passée.

Sylvie Reboulleau
La semaine est passée, oui.

Hicham Boujlilat
Donc, il y a eu combien de garçons et combien de filles ?

Sylvie Reboulleau
Il y a eu plus de filles que de garçons. Il y a eu deux garçons, cette année.

Hicham Boujlilat
Non, mais là, on est en train de voter sur un projet qui a été réalisé, c'est le principe du CUCS, il n'y a pas de souci par rapport à ça. Il y a marqué une cinquantaine, parce que vous travaillez, vous avez l'habitude… Je veux juste savoir combien il y a eu…

Michel Mézy
Il faudrait préciser ce que c'est, le CUCS.

Hicham Boujlilat
Contrat urbain de cohésion sociale, c'est dans le cadre du contrat de ville.
S'il pique le micro du maire, là, ça ne va pas…
Ma question, puisque je suppose que vous avez bien travaillé sur le dossier, vous le connaissez très précisément : combien il y a eu de jeunes pour cette semaine qui s'est déroulée cet été.

Sylvie Reboulleau
Cet été, il y a eu 12 jeunes qui ont participé, mais c'est parce qu'il y en a d'autres qui ne se sont pas inscrits. Je n'y peux rien.

Hicham Boujlilat
C'est une Lapalissade.

Sylvie Reboulleau
Voilà.

Hicham Boujlilat
12, ça veut dire qu'il y a eu au moins 8 jeunes filles.

Sylvie Reboulleau
Voilà.

Hicham Boujlilat
Pourquoi est-ce qu'il y a cette chute ? Il y a une chute brutale quand même, parce que nous, sur 2012, 2013 en particulier, on avait énormément de jeunes bénéficiaires.

Sylvie Reboulleau
Je vais vous expliquer. Là, cette année, nous n'avions pas le choix sur la date, parce qu'ils partaient sur le canal du Nivernais et les bateaux avec lesquels ils partaient étaient pris depuis le mois de février. Madame Bezou est très au courant, puisqu'elle fait partie de cette commission. On en a assez discuté. On n'a pas eu le choix sur la date. On n'avait que le choix de la première semaine d'août. Et les enfants, certains, ils ont des fois des gardes alternées. Donc, il y a des enfants qui n'étaient pas présents au mois d'août et qui étaient présents au mois de juillet. On ne pouvait pas partir en juillet. C'est pour ça qu'on a refait une action en juillet. On est parti une journée au parc Astérix, pour qu'ils puissent bénéficier. Ceux qui ne pouvaient pas participer au mois d'août pouvaient bénéficier de la sortie au mois de juillet.

Hicham Boujlilat

Ça existait avant, la garde alternée.

Sylvie Reboulleau
Oui, mais c'est sur le mois. On ne pouvait pas faire autrement. On n'avait pas le choix de partir en juillet, sinon on serait parti en juillet, il n'y avait pas de souci.

Hicham Boujlilat
Parce que sur l'année d'avant, de mémoire, il y a eu peu de bénéficiaires.

Sylvie Reboulleau
Les gens doivent s'inscrire. S'ils ne veulent pas participer… Il n'y a pas de frein.

Hicham Boujlilat
Je ne comprends pas pourquoi. Avant, on avait quand même pas mal de bénéficiaires, on a été à plus d'une quarantaine de jeunes.

Sylvie Reboulleau
Non, vous ne partiez pas plus de 30. On ne prend pas plus de 30, parce qu'après, il faut des éducateurs. Je ne peux pas faire.

Hicham Boujlilat
Non, mais il n'y a pas que des voyages. On va reprendre les éléments. Il y avait quand même plus d'une quarantaine de jeunes. Pourquoi est-ce que depuis deux ans, on dépasse à peine la vingtaine ?

Sylvie Reboulleau
Parce que peut-être que les jeunes ne sont pas intéressés. Je ne sais pas. Ils ont le droit de s'inscrire comme ils veulent. Maintenant, si ça ne les intéresse pas… ! Le canal du Nivernais, j'aurais bien aimé à leur âge qu'on me le propose, voyez-vous. Ça ne les intéresse pas, parce qu'ils y sont déjà allés avec l'école. Ce qui les intéresse, je vais vous le dire : aller une journée dans un parc, que ce soit Walt Disney ou le parc Astérix. Après, vous leur demandez… Parce que l'année dernière, on leur a proposé ce qu'ils voulaient faire. On a tenu compte de ce qu'ils voulaient voir et faire. On l'a fait et ce n'est pas ça qui a donné plus de…

Hicham Boujlilat
On a organisé des choses aux Settons, etc., il y avait quand même du monde.

Sylvie Reboulleau
Oui, mais ces jeunes-là ont grandi, ils n'ont plus le droit. Et les nouveaux, ça ne les intéresse pas, Monsieur. Je suis désolée, je voulais même les emmener une semaine, ça ne les intéresse pas. Je ne sais pas ce qui peut les intéresser. Madame Bezou, je vais vous donner la parole si vous voulez, vous faites partie de la commission, expliquez à Monsieur Boujlilat. Vous cherchez les jeunes aussi ? Non. Je suis désolée, Monsieur Boujlilat, ça ne vient pas de nous. C'est parce que ça ne les intéresse pas ces jeunes.

Hicham Boujlilat
C'est de la faute des jeunes.

Sylvie Reboulleau
Peut-être qu'ils en ont trop aussi, je ne sais pas. Peut-être que c'est un choix, je ne sais pas. S'il y a des gens qui ont des idées, je suis prête à les recevoir. Au contraire, on a demandé l'idée aux jeunes l'année dernière. Ils veulent une journée. Après, il y en d'autres qui voulaient partir en vacances une semaine. J'avais refait l'année dernière, d'ailleurs, partir trois jours en Auvergne. Ça n'a pas donné plus de gens. Je peux vous le dire, ils sont partis trois jours.

Hicham Boujlilat
Ecoutez, ce qui me frappe, c'est la différence. Après, je ne sais pas, je ne pense pas que ce soit une question de personnes, mais ça a été divisé par deux ou par trois, le nombre, quand même de jeunes.

Sylvie Reboulleau
Peut-être que les jeunes voyagent plus. Peut-être qu'ils voyagent plus en-dehors. Je ne sais pas, je n'en sais rien.

Michel Veneau
Vous savez qu'au niveau du collège, je suis au conseil d'administration de Tillier, il y a quand même beaucoup de voyages organisés, depuis des années.

Hicham Boujlilat
Il y en a depuis des années.

Michel Veneau
Les jeunes, comme dit Sylvie, de plus en plus, ils découvrent des choses et après voilà, à un moment donné…

Hicham Boujlilat
Non, écoutez, je vois une chute brutale depuis deux ans, je m'interroge là-dessus.

Sylvie Reboulleau
Monsieur Boujlilat, je vais vous dire que je suis navrée justement, parce qu'on met beaucoup de choses en œuvre et je suis désolée que ces jeunes ne viennent pas, parce qu'au contraire, je préfèrerai que tous ces jeunes puissent participer. C'est vrai qu'on ne va pas faire deux cars, ce n'est pas possible, il faut l'encadrement, puis ce n'est pas le but. Il y a des structures pour ça,. Mais je pense que si on pouvait avoir 30 jeunes, j'aimerais mieux avoir 30 jeunes que 10, je vous le dis tout de suite. C'est mon souhait.

Hicham Boujlilat
En tous les cas, nous nous appuyions par le passé sur des gens qui travaillaient sur le quartier, qui faisaient un travail remarquable et qui permettaient également d'aller chercher les jeunes pour pouvoir en bénéficier.

Michel Veneau
Ça, c'est votre théorie, Monsieur Boujlilat.

Hicham Boujlilat
Non, ce n'est pas une théorie.

Michel Veneau
C'est votre théorie, je dis.

Hicham Boujlilat
Sur…

Michel Veneau
S'il vous plaît.

Hicham Boujlilat
Il faut écouter les choses.

Michel Veneau
Non, mais Monsieur, je vous écoute sérieusement là.

Hicham Boujlilat
Non, mais je…

Michel Veneau
Pour les jeunes, je suis en train vraiment d'assimiler tout ce que vous me dites.

Hicham Boujlilat
Oui.

Michel Veneau
Je suis en train d'enregistrer. Je vais convoquer les jeunes et je vais leur dire tout ce qui se passe et ce qu'ils souhaitent. Je vais aller avec Madame Reboulleau pour la réconforter, parce que c'est vrai que c'est dommage de proposer beaucoup de choses… Je vais vous dire et je l'ai déjà dit à Madame Reboulleau, qu'au niveau du CCAS de la ville, on faisait beaucoup de choses. Vous connaissez le budget du CCAS de Cosne.

Hicham Boujlilat
Oui, il a baissé.

Michel Veneau
Pas beaucoup. En fonctionnement, il n'a pas baissé du tout, en dépenses. En fonctionnement, Monsieur Boujlilat, vous ne regardez pas bien les chiffres, reprenez une calculette. En dépenses de fonctionnement, il n'a pas baissé.

Hicham Boujlilat
On reprendra les éléments.

Michel Veneau
On prendra les chiffres, quand vous voulez.

Hicham Boujlilat
On l'a bien indiqué…

Michel Veneau
Vous verrez qu'il n'a pas baissé. J'ai confirmation de Monsieur Demay, il n'a pas baissé.

Hicham Boujlilat
Si vous avez confirmation, c'est formidable.
L'autre point sur ce tableau qui nous est présenté, c'est un dossier présenté par l'association du Pôle unique Saint-Laurent, Pusl. Est-ce que vous pouvez nous en dire un petit peu plus sur cette association ? Parce que lorsque nous en avions parlé à un de nos conseils municipaux, c'est une association qui était en cours de création. Il me semblait qu'on avait connaissance que du nom du président, c'était Denis Bloin. Dans le cadre du dossier que nous avions vu, du dépôt de demande de subvention, on demandait au financeur de s'adresser au directeur des services pour réponse. Qui est secrétaire ? Qui est trésorier de cette association ? Comment ça fonctionne ? Vous devez avoir le dossier puisqu'elle a demandé une demande de subvention.

Michel Veneau
Tout à fait. Je vous conseille de prendre rendez-vous avec le président, Monsieur Bloin, qui est prêt aussi à vous recevoir et à vous présenter le bureau.

Hicham Boujlilat
Qu'est-ce que vous avez dans le dossier ?

Michel Veneau
On a le dossier complet.

Hicham Boujlilat
Voilà, mais dans le dossier complet…

Michel Veneau
Le dossier est complet. Je vais passer une demande de subvention tout à l'heure. Le dossier est complet, il y a 51 653,57 €.

Hicham Boujlilat
Non, ce n'est pas ça. C'est que dans ce dossier complet, vous avez également l'association et vous avez évidemment les membres de cette association, au moins le bureau. Je voudrais connaître les membres du bureau de cette association.

Michel Veneau
Prenez rendez-vous avec Monsieur Bloin, il vous donnera le détail. Il vous donnera exactement le fonctionnement de l'association.

Hicham Boujlilat
Monsieur le maire, je vais vous demander de nous communiquer – alors comme vous allez me répondre peut-être le moment venu, etc. – le dossier, pour voir…

Michel Veneau
D'accord.

Hicham Boujlilat
Parce qu'on ne peut pas voter quand on ne connaît pas. Là-dessus, on est en droit quand même et vous devez nous dire qui sont les membres de cette association. On nous demande d'attribuer 12 000 euros de subvention à une association et vous ne voulez pas nous dire qui en sont les dirigeants. On est quand même en droit en conseil municipal de poser cette question. C'est le minimum.

Michel Mézy
C'est en train d'être créé. Voilà, c'est ça.

Hicham Boujlilat
Donc, l'association n'est pas encore créée. Monsieur Mézy, dites-le dans le micro, si elle ne l'est pas.

Michel Veneau
Si, elle est créée.

Michel Mézy
Ce n'est pas à ce jeu-là qu'il faut jouer.

Hicham Boujlilat
Je ne joue pas.

Michel Mézy
L'association est créée. Un président a été nommé. Les locaux, comme vous le savez, vont être prochainement mis en service, ça demande du temps, et le garage solidaire va être également aidé.

Hicham Boujlilat
Monsieur le premier adjoint, ce n'est pas ma question. Qui sont les membres de cette association ?

Michel Mézy
Je pense…

Michel Veneau
S'il vous plaît, il faut que je remette un peu d'ordre dans ce conseil municipal. Je vous réponds. Le bureau : président, Monsieur Denis Bloin ; trésorier, Monsieur Gabriel Saint-Clair ; secrétaire, Madame Beaucourt.

Hicham Boujlilat
Merci.

Michel Veneau

Je ne tiens pas à ce que ça parte… On continue l'ordre du jour. Allez-y, posez vos questions. Avez-vous d'autres questions ? On passe au vote.

Hicham Boujlilat
Je n'ai pas compris.

Michel Veneau
Avez-vous d'autres questions ?

Hicham Boujlilat
Oui.

Michel Veneau
Allez-y.

Hicham Boujlilat
Je n'ai pas compris ce que vous venez de dire : « je ne tiens pas à ce que ça parte… ».

Michel Veneau
En vrille, parce que tout le monde… après, ça va partir.

Hicham Boujlilat
Oui, bien sûr.

Michel Veneau
Non, mais voilà, vous avez vu. C'est normal. Je ne suis pas trop tendu, ça va.

Hicham Boujlilat
Non, mais c'est la méthode Coué, c'est bien de vous dire les choses à chaque fois, ça peut fonctionner.

Michel Veneau
La méthode Coué, il ne faudra pas trop répéter ce mot, parce que je vais vous couper la parole, tout à l'heure.

Hicham Boujlilat
Ce n'est pas moi qui le répète.

Michel Veneau
Vous allez voir comment ça va se finir ce conseil, si vous allez trop loin, Monsieur Boujlilat.

Hicham Boujlilat
J'ai fini mes questions en tout cas là-dessus.

Michel Veneau
Monsieur Boujlilat, je vous préviens, si vous allez trop loin, je vous coupe la parole. Je ne vous donne plus la parole. Je l'ai fait avec Monsieur Jaillet une fois.

Hicham Boujlilat
Oui, écoutez…

Michel Veneau
Vous vous rappelez, donc ça suffit. Vous posez vos questions et on vous répond.

Hicham Boujlilat
Ecoutez, mais c'est ce que je fais. Je pose mes questions et vous dites : « je ne souhaite pas que ça parte en vrille ».

Michel Veneau
Monsieur, j'ai mis ma montre. Messieurs de la presse, je vais quand même vous donner une indication. Monsieur Boujlilat a pris la parole à – 25 et il est – 5, pour le même sujet. Voilà !

Hicham Boujlilat
Il me semble qu'il y a des gens qui ont répondu aux questions qui ont été posées.

Michel Veneau
Non, mais c'est-à-dire que…

Hicham Boujlilat
Il me semble qu'il y a des gens qui ont répondu aux questions qui ont été posées.

Michel Veneau
Bien sûr. Monsieur Boujlilat, pour ce dossier, on va passer bientôt 25 minutes.

Hicham Boujlilat
Ecoutez, je n'y peux rien.

Michel Veneau
On y va. Posez votre question, sinon on passe au vote.

Hicham Boujlilat
Tout simplement, j'ai posé mes questions et puis voilà.

Michel Veneau
Très bien. On passe au vote.

Hicham Boujlilat
… pour que tout le monde ne parte pas en vrille. Et là-dessus, est-ce qu'on peut avoir un vote séparé sur ces dossiers ?

Michel Veneau
On ne peut pas là, Monsieur.

Hicham Boujlilat

Si on n'a pas de compte séparé là-dessus, on sera obligé de s'abstenir.

Michel Veneau
Non, mais je comprends. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à la majorité. Merci.

Michel Veneau
Pour le micro, vous avez raison de me le rappeler : 6 abstentions, votée à la majorité.

4. Exercice 2016 – Décision modificative n° 2 : budget Ville

Thierry Demay
Le conseil municipal a voté le budget supplémentaire de l'exercice 2016 en juin dernier. Pour permettre la continuité des services, des modifications et transferts de crédits sont nécessaires. Ils concernent
• la régularisation de l'encaissement en 2015 de subventions pour l'orgue, imputé sur un compte erroné pour la somme de 33 622 € ;
• la régularisation du compte de dépôt et cautionnement reçue pour la somme de 11 119 € ;
• La modification de l'annexe concernant l'attribution des subventions aux associations pour le budget 2016, avec comme modification, la suppression de deux subventions pour les classes transplantées des écoles Franc-Nohain pour 1 125 € et Paul Bert pour 1 980 €, qui n'ont pas été réalisées sur l'année scolaire 2015-2016 ;
• la subvention exceptionnelle à l'association Nivernaise RN7 2x2 voies, dans le cadre du Téléthon.
Concernant les subventions, ces mouvements se font en moins et en plus sur l'enveloppe prévue dans le cadre du vote du budget primitif 2016, d'un montant initial de 10 000 €. Suite aux différentes étapes budgétaires, elle est disponible pour un montant de 8 491 €.
La modification de l'annexe des autorisations de programmes, crédits de paiement pour le budget de la ville est pour l'année 2016.
Il est demandé au conseil municipal, après avis favorable de la commission des finances, d'adopter les modifications et transferts de crédits ci-dessus décrits.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Hicham Boujlilat
Oui, des questions.
Sur la maison médicale, on a un ajustement en crédits de paiement de -20 000 €.
On avait 100 000 € de crédits de paiement ouverts. On arrive à 80 000 €, donc un ajustement de -20 000 €. C'est dû à quoi ?

Thierry Demay
Je n'ai pas le détail en tête, mais j'imagine que c'est tout simplement un certain nombre de travaux qui, soit n'ont pas été nécessaires par rapport à ce qui était prévu, soit des devis qui avaient été moins importants.

Michel Veneau

En plus, on n'a pas commencé l'aménagement du grenier en bureaux pour l'instant. C'est pour ça qu'on a retiré 20 000 €. Si demain, il y a trois médecins qui arrivent, je peux vous dire qu'on va remettre 20 000 € de plus pour faire les bureaux en vitesse. Mais ce n'est pas le cas, malheureusement.

Hicham Boujlilat
Est-ce que vous pourriez nous rappeler les travaux qui ont été faits pour ces 80 000 € ?

Michel Veneau
Non, ce n'est pas ça.

Hicham Boujlilat
On avait 100 000 €, AP 2012 à 2014 : 50 000 €, AP 2015 : 30 000 €, total : 80 000 €. On budgète bien des crédits pour des travaux, en l'occurrence pour la maison médicale. En crédits de paiement ouverts, on avait au total 100 000 €. Au final, on arrive à 80 000 €. Vous me dites - 20 000, c'est un report, ce sont des bureaux qui ne sont pas faits parce qu'il n'y a pas besoin de les faire pour l'instant. On a quand même dépensé 80 000 €. Vous pourriez nous rappeler sur quels types de travaux ?

Michel Veneau
Il y a la clim qui sera réalisée normalement. La climatisation des bureaux doit être réalisée et certainement une partie des bureaux qui seront repeints.

Hicham Boujlilat
Donc les 80 000 €, c'est peinture plus clim ?

Michel Veneau
Peut-être qu'il y avait d'autres choses prévues. C'est un prévisionnel pour aménager le grenier. Là, c'est un dossier qui est quand même assez sensible, comme vous le savez. Demain, malheureusement, on n'aura pas plusieurs médecins qui vont arriver. Mais si on a des praticiens autres que des médecins généralistes qui arrivent, il faut qu'on puisse les accueillir rapidement. Donc, il faut qu'on garde cette enveloppe sous le coude.

Hicham Boujlilat
Là, on a 80 000 € de côté, mais on n'a pas fait les travaux.

Michel Veneau
On en a fait déjà.

Hicham Boujlilat
Quels sont les travaux qui ont été faits ? C'est ma question en fait.

Michel Veneau
On a fait des aménagements intérieurs déjà en haut, au niveau de la maison médicale. On a commencé à faire des travaux.

Hicham Boujlilat
Là-dessus, il n'y a pas de travaux d'accessibilité. Il était question d'un ascenseur.

Michel Veneau
Non.

Hicham Boujlilat
Donc, abandon de l'ascenseur.

Michel Veneau
Pour l'instant, oui. Les médecins pourront accueillir les personnes qui sont en difficulté physique bien sûr en bas. Il y a un bureau qui sera spécifique.

Hicham Boujlilat
Parce que les travaux initialement, l'enveloppe était prévue pour…

Michel Veneau
Il n'y avait pas l'ascenseur.

Hicham Boujlilat
Vous avez indiqué que c'était pour les ascenseurs.

Michel Veneau
Pas l'ascenseur dans les 100 000.

Hicham Boujlilat
Oui, donc pas d'ascenseur.

Michel Veneau
Non.

Hicham Boujlilat
En tout cas, ce projet, vous connaissez notre avis là-dessus. On considère que de toute façon, l'enveloppe n'est pas adaptée et on considère quand même qu'une maison médicale en plein centre ville, peu accessible… Vous savez en tout cas, quel est notre projet alternatif. Et on le regrette d'autant plus qu'on voit qu'on a des médecins qui déménagent du centre ville. On aurait pu imaginer qu'ils puissent s'agréger à la maison médicale. On les voit aller ailleurs et ça, je le regrette. On avait un ORL en centre ville, son fils également, des kinés qui cherchent aussi des solutions, etc.

Michel Veneau
Ne vous inquiétez pas, avec Monsieur Bocquet, on a des rendez-vous assez souvent avec tous ces spécialistes.

Hicham Boujlilat
Je sais bien, sauf que ceux dont je parle, vous les avez probablement reçus, mais ils ont construit ailleurs. C'est ce que je regrette.

Michel Veneau
Non.

Hicham Boujlilat
Si.

Michel Veneau
Vous ne connaissez pas bien le dossier médical. Je ne vais même pas en parler avec vous.

Hicham Boujlilat
Ecoutez…

Michel Veneau
Vous connaissez mal le dossier médical.

Hicham Boujlilat
Docteur Portelli, je peux vous garantir que je sais où il est. En tout cas, peut-être que vous le recevez aujourd'hui, mais il n'est pas…

Michel Veneau
Ce sont des choix. Ce sont des professions libérales et les gens sont libres de s'installer où ils le souhaitent. Ce sont des choix personnels. Nous, on aurait préféré bien sûr… On avait envoyé un courrier aux cent praticiens qu'on a sur la ville de Cosne. Il faut savoir qu'on a cent praticiens quand même. Vous le savez. On avait envoyé un courrier à tout le monde. C'est vrai qu'on a eu quelques réponses et les gens sont venus nous voir, on les a rencontrés, mais on aurait préféré remplir tout de suite la maison médicale.

Hicham Boujlilat
Ça, c'est ce que vous nous aviez indiqué déjà il y a deux ans et demi, que vous les aviez…

Michel Veneau
C'est notre but.

Hicham Boujlilat
Sauf que nous, malheureusement ce qu'on voit, on le redit, c'est que l'argent qu'on met dans cette maison médicale, nous considérons que ce n'est pas du tout adapté et que si on veut rendre attractif et faire en sorte qu'on ait des médecins qui viennent… Vous les faites venir, ils voient cette maison médicale, ça ne donne pas envie. Je pense qu'on pourrait avoir et on aurait pu avoir un projet quand même plus ambitieux pour accueillir les médecins.

Michel Veneau
Peut-être. Ça, c'est votre…

Hicham Boujlilat
Oui et le redire. C'est pour ça que là-dessus, nous, on est…

Michel Veneau
Nous, on est très prudent. On a été très prudent et on a peut-être eu raison parce qu'il n'est pas question de construire une grosse structure et qu'elle soit à moitié pleine. C'est

ça la difficulté aussi. Parce que ça arrive, j'ai des collègues dans la Nièvre et bien sûr ailleurs qui ont construit et malheureusement, on n'a pas de praticiens pour utiliser tout cet espace.

Hicham Boujlilat
Oui, mais là après, il faut adapter.

Michel Veneau
Mais ils ont tous été contactés ces gens-là, que vous dites. Tout le monde a été contacté.

Hicham Boujlilat
Nous, on pense qu'une des clés, et ce n'est pas la seule et vous avez raison, il faut faire très attention, mais en tout cas, une des clés de l'attractivité chez nous à Cosne, c'est la localisation de cette maison médicale, peu importe le nom, maison pluridisciplinaire. On considère que vraiment, mettre de l'argent… En plus on le sait, c'est une passoire énergétique, on va mettre une clim en plus, ce n'est peut-être pas judicieux.

Michel Veneau
Je peux vous dire que j'ai reçu trois jeunes qui font leurs études, avec Monsieur Bocquet, peut-être que Anne-France était avec nous – je ne me rappelle plus quelquefois – et les jeunes, on leur a fait visiter ces bureaux. Il n'y a personne, les trois jeunes qui vont être médecins l'année prochaine, pour certains, il n'y en a pas un qui nous a dit non, on ne veut pas venir. Il n'y en a pas un. Ils ont dit que c'est très bien situé. Après, c'est vrai qu'on peut peut-être améliorer.

Hicham Boujlilat
En tout cas, les Cosnois…

Michel Veneau
Mais ils ont dit que c'était bien situé où c'est là actuellement.

Michel Mézy
Il y a des parkings à côté.

Michel Veneau
On a mis un parking au vieux château à disposition sur la demande des médecins, une heure et demi gratuite.

Hicham Boujlilat
On vous a dit ce qu'on en pensait.

Michel Veneau
Vous en pensez ce que vous voulez, mais en attendant aujourd'hui, il y a de la place. Avant, on était bloqué toute la journée et même la nuit. Il y avait 11 voitures qui s'en servaient comme garage, vous le savez, parce qu'avec Monsieur Renaud, on l'a contrôlé plusieurs fois. Donc ça, je pense qu'on a bien fait de mettre ce stationnement d'une heure et demie qui rend service aux gens qui y vont et même aux gens qui veulent faire leurs courses. Maintenant, il y a de la place au vieux château. Avant, il n'y avait jamais de place.

Hicham Boujlilat
En tous les cas, malheureusement, on doit avoir quatre médecins en ce moment. On en avait sept, on est passé à quatre. Parmi les jeunes, il y en a qui connaissent très bien aussi cette maison médicale. Je ne sais pas si, au final, il va s'installer.

Michel Veneau
Monsieur Boujlilat, n'essayez pas… Tous ces jeunes-là, je les connais très bien, aussi bien que vous, peut-être mieux même. Il y en a même un que c'est moi…

Hicham Boujlilat
Je ne dis pas le contraire.

Michel Veneau
Je les connais tous, ces jeunes qui sont venus là, que j'ai fait visiter.

Hicham Boujlilat
Donc, ils vont s'installer.

Michel Veneau
Ce n'est pas sûr, ce n'est jamais gagné.

Hicham Boujlilat
Je sais.

Michel Veneau
Ce sont des libéraux. Ils sont libres. Ils viennent à Cosne ou ailleurs. Ils ont peut-être des affinités ailleurs. C'est comme ça dans notre pays, c'est tout. C'est à nous aussi d'être attractif. C'est ce qu'on essaie de faire.

Hicham Boujlilat
C'est pour ça que pour rendre attractif, on vous a indiqué que la localisation pose problème.

Sur un autre sujet, sauf si vous voulez qu'on développe là-dessus… Sur la rue du Maréchal Leclerc, qu'est-ce qui explique le report ?

Michel Veneau
On ne fait pas de travaux tout de suite, à Maréchal Leclerc.

Hicham Boujlilat
Qu'est-ce qui l'explique ?

Michel Veneau
Ce sont les travaux de Carrefour, parce qu'ils ont lieu en 2017.

Hicham Boujlilat
D'accord, on est lié par rapport à Carrefour.

Michel Veneau
On est lié à Carrefour. Si les travaux se font, il y aura des engins et ce n'est pas la peine qu'on refasse la route.

Hicham Boujlilat
Ok, c'est cohérent.

Michel Veneau
On a bien décalé pour cette raison.

Hicham Boujlilat
Sur les travaux à la Chaussade, je vois chauffage, on a juste - 20 000. En quoi consistent ces travaux ? Parce que la Chaussade, c'est un bâtiment qui n'est pas très ancien. Il a été réalisé, d'ailleurs vous étiez dans la majorité à l'époque.

Michel Mézy
Inauguré en 2001.

Hicham Boujlilat
Oui et pourquoi est-ce qu'on a ces travaux ?

Michel Veneau
Il est défectueux au niveau des tuyaux, il faut que ce soit revu.

Propos inaudibles

Michel Veneau
L'ascenseur a été refait, ça a été réparé, c'est fait, ça fonctionne. Et au niveau du chauffage, malheureusement, là comme ailleurs, des fois, on retrouve des matériaux qui n'ont pas été utilisés. Le spécialiste pourrait nous en parler mieux que nous. Peut-être la qualité ou peut-être la mise en œuvre. Je ne sais pas.

Hicham Boujlilat
Peut-être de la malfaçon qu'on a eu au départ et qu'on n'a pas vue.

Michel Veneau
On a le problème au Cosec avec les radians. Les radians au Cosec, vous savez qu'ils les ont déposés et ils les changent actuellement. Le Cosec, c'est tout neuf aussi.

Hicham Boujlilat
D'accord, donc c'est lié à un changement.

Michel Veneau
Voilà.

Hicham Boujlilat

D'accord. Sur les APCP, ma dernière remarque… Vous soufflez, mais un conseil municipal, c'est pour travailler aussi. Sur les APCP, je vois, il y a une ligne.

Michel Mézy
Ça fait le deuxième.

Hicham Boujlilat
Non, ça fait le premier.

Michel Mézy
Chez nous, ça fait le deuxième.

Hicham Boujlilat
Oui, vous avez eu votre réunion de préparation, donc après ça, c'est votre problème. Sur la ligne… Et nous y sommes pour rien. Les jeux pour enfants.

Michel Mézy
Quelque part, si.

Hicham Boujlilat
Michel, on a dit qu'il ne faut pas revenir sur le conseil municipal qui a été convoqué la semaine dernière.

Michel Veneau
Allons-y. Il est 8 heures 10. Deux dossiers, ça fait 40 minutes presque. On avance et on n'a pas fini, on en a 28. On n'est pas couché.

Hicham Boujlilat
Oui.

Michel Veneau
Non, mais on n'est pas couché là, je vous avertis. Allez-y, posez vos questions.

Hicham Boujlilat
Sur les jeux, on a jeux pour enfants, route touristique, on avait 4 000 € et on n'est plus qu'à 96 €, je crois. Il y a - 3 094, si je reprends les chiffres. Pourquoi ?

Michel Veneau
Les jeux.

Hicham Boujlilat
On avait jeux pour enfants pour la route touristique, AP, autorisation de paiement, 94 € sur 4 000 € de crédits de paiement.

Michel Veneau
C'est reporté en 2017.

Hicham Boujlilat

Pourquoi ?

Micheline Henry
Par rapport à ces jeux, justement, on en a parlé hier et je n'ai même pas encore eu le temps d'en parler avec Monsieur le maire, vu qu'il n'était pas là aujourd'hui. Ça représente quand même un coût pour un jeu. Un jeu, 4 000 €, c'est vrai que c'est… Alors, j'ai dit : on va peut-être attendre, parce qu'il y a tellement d'autres choses à faire. Au jour d'aujourd'hui, nous en mairie – après je ne sais pas dans la ville –, on n'a pas eu une seule demande ou remarque de personnes qui nous auraient dit : peut-être que vous allez remettre un jeu ? Pas une. Alors, je me demande si ça manque vraiment.

Hicham Boujlilat
Après, on peut créer quand même… Si vous mettez des jeux, je peux vous garantir que les parents iront. Là, on n'a plus rien sur la route touristique.

Michel Veneau
Non, mais il faut qu'on regarde ça pour le printemps prochain. A mon avis, il faut qu'on étudie ça pour peut-être mettre plusieurs jeux.

Micheline Henry
Voilà. C'était dans cet esprit aussi de dire que 4 000 € pour un seul jeu ! Admettons qu'il y ait dix enfants, ils ne vont déjà pas pouvoir… Alors peut-être, est-ce qu'il ne faut pas en prévoir plusieurs, même s'ils sont moins importants, qui permettent aux enfants de jouer. Voilà, on en est là.

Christian Perreau
Là, ce qui se passe, les gens n'y vont plus, il n'y a plus qu'un jeu, je crois. Les autres sont tous…, il n'y en a plus qu'un, ils n'y vont plus les gens.

Michel Veneau
C'est pour ça qu'ils n'y vont plus.

Christian Perreau
Ce n'est plus attractif. Je connais des gens qui y vont, ils n'y vont plus. Ils m'ont dit qu'il n'y a plus qu'un jeu.

Micheline Henry
En règle générale…

Michel Veneau
D'accord.

Michel Mézy
Il y a beaucoup de monde sur la route touristique.

Christian Perreau
Il y a du monde. Avec les enfants, avant c'était bien, mais maintenant, c'est moins bien.

Michel Veneau
Ce qu'on va faire, on regarde ça et on essaie de mettre plusieurs jeux pour le printemps. On met ça en œuvre, tout simplement.

Propos inaudibles

Michel Veneau
Oui. On va refaire le reste des Marronniers jusqu'à la rue des Puits là. Non, de la rue Agathe à la rue des Puits. Pas tout à fait à la rue des Puits, il y avait un tronçon qui n'avait pas été refait là, qui n'est pas large et l'herbe a envahi. Le chemin piétonnier sur le côté. Donc cette année, quand l'herbe a poussé aux mois de mai et juin, c'est vrai qu'il n'y avait plus qu'un petit sentier. Là, on va le refaire au printemps, ou à l'automne, mais on n'est pas sûr, on ne garantit pas pour l'automne, parce que c'est suivant le temps, pour élaborer les matériaux. On va remettre 1,40 m, comme ça a été refait au-dessus. Comme ça, des Marronniers, on pourra aller jusqu'à l'autre bout.

Hicham Boujlilat
Quand vous dites automne, c'est printemps probablement, mais si ça se fait à l'automne, c'est automne de cette année.

Michel Veneau
C'est bientôt. Si on peut le faire, ce sera en octobre.

Hicham Boujlilat
Après, il faut voir techniquement.

Michel Veneau
Après techniquement, les matériaux, on ne pourra peut-être pas les élaborer suivant le temps, le gel et tout, voilà.
Plus de questions ? On passe au vote.

Alain Dherbier
Une question sur les classes transplantées ou les voyages scolaires. Je rappelle un point du règlement de la cuisine centrale : quand les enfants sont inscrits en cantine et que pour une raison ou une autre, ils participent à un voyage scolaire, on doit être prévenu 15 jours avant. Pourquoi ? Parce que la dernière fois, on a été prévenu le 28. Heureusement que c'était le 28, parce que c'était le jour de facturation, donc on a pu moduler et ne pas être strict sur le règlement, mais sinon, c'est un problème.

Micheline Henry
Sur ce point-là, on est tout à fait d'accord, puisqu'on en avait discuté en commission, si je me souviens bien, qu'il fallait effectivement… Nous, en ce qui nous concerne, on a transmis toutes les informations au niveau des cantines pour que ce soit prévenu. Parce que comme on a dit, un enfant qui ne vient pas, il est malade, mais un voyage, c'est prévu d'avance. Je vais revoir pourquoi ça n'a pas été fait. C'est dernièrement là ?

Alain Dherbier

Ecole Paul Doumer. Si vous voulez, vous recevrez un courrier et Madame Maitrepierre également pour bien rappeler ce point-là.

Micheline Henry
C'est normal.

Michel Veneau
Il y a des règles. Il y a un groupe, c'est normal. Pour la cuisine, c'est quelque chose d'important.
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

5. Délégation du compte de soutien à la Sarl Eden Cinéma pour les travaux entrepris du 31/12/2014 au 20/04/2016

Thierry Demay
Depuis 1994, la Sarl Eden Cinéma exploite sous le régime de la location-gérance le fonds de commerce et d'exploitation cinématographique de la ville. L'exploitation dynamique du cinéma a permis de voir le nombre d'entrées évoluer favorablement. En 2013, 41 846 entrées. En 2014, 52 585 entrées. En 2015, 53 227 entrées. Voici quelques chiffres clés de l'année 2015 qui montrent le dynamisme de la structure : 259 films toutes versions confondues, 2D, 3D, VO, ont été présentés, répartis sur 1 715 séances. Différentes actions ont été menées par la Sarl Eden Cinéma qui sont éligibles à un financement par le Centre national du cinéma, dont les crédits sont alimentés par la taxe spéciale additionnelle sur le prix des entrées aux séances. Il s'agit de dépenses qui permettent d'assurer l'entretien et le suivi des matériels installés. Les fonds liés à ce financement sont normalement à destination du propriétaire des lieux, à savoir la ville de Cosne-Cours-sur-Loire.
Cependant, la ville a délégué à trois reprises ses droits, par les délibérations en date du 17 juin 2011, du 24 juin 2013 et du 30 mars 2015, pour les périodes des années 2006 à 2014. Aujourd'hui, la Sarl Eden Cinéma sollicite de la part de la ville une nouvelle délégation pour la période de décembre 2014 à avril 2016 pour des dépenses réalisées à hauteur de 30 720,57 €. Ces dépenses concernent principalement des charges de maintenance des installations techniques.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider la délégation du compte de soutien financier de l'Etat en faveur de l'actuel exploitant de la Sarl Eden Cinéma, pour les travaux entrepris pour la période de décembre 2014 à avril 2016 ; d'autoriser Monsieur le maire à signer ladite délégation et à procéder à toute formalité nécessaire.

Alain Dherbier
Combien reste-t-il sur le compte ? Est-ce que tout est épuisé ?
Sinon, le temps qu'Aurore trouve la ligne qu'elle ne manquera pas de trouver, vous vous rappelez, je vous avais suggéré éventuellement de penser à Monsieur Riotte. Je ne sais pas où ça en est. Vous aviez dit : on verra ça.

Thierry Demay
A la date d'aujourd'hui, il resterait en droits disponibles, 98 620 €, au 2 août.

Michel Veneau
On passe au vote.
Monsieur Riotte, on n'a pas décidé encore.
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

6. Demande de subvention auprès de la Communauté de communes Loire et Nohain (expositions et actions culturelles)
7. Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Nièvre (expositions et actions culturelles)
8. Demande de subvention auprès du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (expositions et actions culturelles)

Michel Mézy
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire propose tout au long de l'année, une offre culturelle variée et riche. Ainsi, son Musée de France et son service culturel mettent régulièrement en place des expositions et des actions culturelles qui rayonnent sur l'ensemble du territoire cosnois et au-delà.
Afin de soutenir et structurer cette offre culturelle, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite solliciter l'aide financière du Conseil départemental de la Nièvre, du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et de la Communauté de communes Loire et Nohain pour les opérations suivantes.
• Pour le musée, exposition temporaire Henri Harpignies, Peindre la nature, du 4 juin au 26 novembre 2016. A l'occasion du centenaire de la mort du peintre Henri Harpignies qui est né en 1819 et est mort en 1916, et pour célébrer le dépôt par le musée d'Orsay de deux œuvres de l'artiste dans les collections cosnoises, l'exposition revient sur la longue carrière de ce paysagiste talentueux, amoureux de la nature et profondément attaché à la Nièvre et à sa région. Grâce à une soixantaine d'œuvres provenant des collections nationales et régionales, la présentation met en évidence l'omniprésence des arbres, de la lumière, de l'eau, dans son abondance de productions. Le budget prévisionnel est de 14 847 € TTC. Je vous conseille d'aller la voir, c'est jusqu'au 26 novembre.
• Pour le musée, toujours, programmations et actions culturelles. Tout au long de l'année, le musée propose des évènements riches et variés qui s'adressent à tous les publics, afin d'en faire un lieu vivant d'échange et accessible à tous. En 2016, cette programmation comprenait le cycle de conférences autour des collections du musée, les ateliers enfants pendant les périodes scolaires, l'accueil des enfants dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP), le week-end Télérama Pass, le partenariat avec le festival jeunesse et des réseaux de médiathèques Loire et Nohain, la nuit des musées, la classe, l'œuvre, la fête de la Loire, la quinzaine des cahiers de la Loire, la fête de la musique, les rendez-vous nocturnes, les journées du patrimoine et enfin, la fête de la Saint-Nicolas. Le budget prévisionnel pour toutes ces manifestations est de 7 042 € TTC.
• Pour le service culturel, bien sûr le Jazz Club des Palais, la programmation en 2016, offre de mars à mai 2016 une belle palette d'artistes de grande qualité et ces concerts présentés à la salle des fêtes de Cosne offrent des spectacles diversifiés et originaux. Un volet éducatif artistique vient compléter la démarche, car vous savez que ça aide l'école de musique et les professeurs. Le budget prévisionnel est de 33 760 € TTC.

• Pour la saison décentralisée de la Maison de la culture de la Nièvre, la ville propose, en partenariat avec la Maison de la culture de la Nièvre et de Nevers, une programmation de qualité et variée, afin de faire découvrir aux spectateurs la poésie, la littérature ou les grandes pièces théâtrales. Le budget prévisionnel est de 70 000 € TTC.
• Le service culturel toujours, Garçon la Note, cette 8e édition proposera, comme les années passées un concert gratuit chaque soir de la semaine, du mercredi au samedi, dans tous les bars de la ville, du 1er juillet au 31 août. Budget prévisionnel, 19 000 € TTC.
• Toujours le service culturel, le grand festival Format Raisins : pour la troisième année, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire sera partenaire de ce festival mis en place par l'association Cumulus et accueillera des concerts et des spectacles dans ce cadre. Budget prévisionnel, 2 000 € TTC.

L'ensemble des expositions temporaires et des évènements proposés par le musée et les services culturels représente un coût prévisionnel, global de 153 649 € TTC.

Ainsi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à solliciter l'aide du Conseil départemental de la Nièvre, du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté et de la Communauté de communes Loire et Nohain, au meilleur taux possible pour les expositions temporaires et les actions culturelles organisées en 2016 par la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et son Musée de la Loire.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Oui, ma question, c'est quelle somme vous demandez à la communauté ?

Michel Veneau
Le maximum !

Michel Mézy
Pour le global ?

Micheline Henry
C'est une très bonne question.

Michel Mézy
Il est précisé bien sûr que c'est le meilleur taux possible. Donc, la balle est dans votre camp, Monsieur Dherbier. Mais je sais qu'on peut compter sur vous.

Michel Veneau
Plus d'autres questions ?

Hicham Boujlilat
Dans le cadre de la présentation que vous avez faite, vous avez indiqué l'ensemble des actions pour lesquelles vous souhaitez des subventions du Conseil départemental, de la

Région et de la Communauté de communes. Je n'ai peut-être pas entendu : est-ce que vous avez précisé le montant total du budget ?

Michel Mézy
Non. On ne peut pas le faire, enfin on peut le faire, mais ce sont des actions… attendez… 153 649 € TTC.

Hicham Boujlilat
Voilà. Là-dessus évidemment, ce sont des demandes de subventions et il n'y a aucun problème par rapport à ça. Simplement, je tiens à déplorer une chose, c'est que dans quelques minutes, il va y avoir une rencontre, à quelques pas d'ici, organisée par une structure qui est bien aidée et largement subventionnée par la Ville, et c'est normal, depuis des années, et il faut que ça continue, par d'autres collectivités. Nous sommes tous ici autour de la table à travailler sur divers dossiers, etc. On n'est pas toujours d'accord et le conseil municipal de ce soir le montre aussi, mais c'est le fruit en tout cas du travail démocratique. On le fait comme 520 000 élus en France. Et puisque là, on va dépenser 153 000 €, il va y avoir également une demande de subvention auprès des autres collectivités. Je considère que ces collectivités et les élus qui les représentent, donc toutes, que notre conseil municipal, les élus qui les représentent ne sont pas des pilleurs d'Etat. Je tiens vraiment à le préciser et je déplore vraiment… On donne de l'argent et c'est normal. Mais donner de l'argent à une association pour qu'elle organise des conférences pour nous dire « qu'il y a des faits concrets, que le système lui-même dans son immobilisme calculé ne peut donner naissance qu'à des dérives illicites ou légales, si tous les élus ne sont pas pourris, merci, beaucoup sont complices… ». Il y a un travail qui est fait, et c'est normal, sur d'autres pans et je pense que ça, c'est quelque chose quand même qui me met mal à l'aise. Aujourd'hui, on travaille, on délibère sur plein de choses et dans le même temps, il y a des gens qui vont dire que : tous pourris ! Ce n'est pas normal.

Michel Mézy
Je ne crois pas qu'il faille le prendre dans ce sens-là. C'est-à-dire que créer du débat, c'est amener bien sûr le débat. Le titre est un peu provoquant, je pense, mais ce n'est pas dans cette démarche-là, car nous, élus locaux, vous le savez bien, vous avez été à notre place… J'ai regretté la lecture de Cosne Autrement, car je pense que tout ça jette l'opprobre sur les fonctions que nous incarnons, car aux yeux des gens, nous incarnons le pouvoir local, c'est-à-dire le pouvoir de dire si on est d'accord ou si on n'est pas d'accord, si on aide les gens ou pas. Je n'ai qu'une devise, c'est de ne pas se servir, mais servir les gens. A partir de là, si Marguerite Michel organise quelque chose, parce que je pense que c'est d'elle qu'il s'agit, je pense qu'elle le fait dans un sens de créer du débat et dans un sens de remettre l'élu à la place où il est, parce que tous les élus ne sont pas corrompus, il y en a dans tous les partis. Mais je pense qu'elle veut créer un débat là-dessus, plutôt que jeter le discrédit sur toute la classe politique française.

Michel Veneau
Oui, un petit mot. Allez-y.

Hicham Boujlilat

Oui. Vous avez mis en parallèle et vous avez préparé, vous avez raison, votre intervention que vous avez lue.

Michel Mézy
Je n'ai rien préparé.

Hicham Boujlilat
En tout cas, vous avez bien lu ce que vous n'avez pas préparé alors. Ce que je veux simplement indiquer déjà, il nous est interdit de répondre aux propos liminaires du maire, je peux y répondre très facilement, je ne le ferai pas. Si vous voulez avoir un débat dessus, je veux bien rentrer dedans, mais comme ce n'est pas la question aujourd'hui… Simplement, quand je lis, parce que créer du débat… : « salaires exorbitants, exonération d'impôts, retraite douillette, passe-droits, petits arrangements entre amis, le tout dans le cadre d'une loi faite sur mesure et qu'il connaît sur le bout des doigts, des faits, des actes révoltants, mis à jour sans concession, mais sans esprit partisan, dans le seul but du droit à l'information pour tous ». Je ne considère pas que ça…

Michel Veneau
Monsieur Boujlilat…

Hicham Boujlilat
Qu'on puisse qualifier ça comme étant des débats à mettre en place. Vraiment, je le déplore. Le reste, on finance sur d'autres, mais je ne souhaite pas qu'on finance des débats.

Michel Veneau
La démocratie, Monsieur Boujlilat…

Hicham Boujlilat
Je veux juste terminer là-dessus. Ce monsieur qui dit que les élus sont des pilleurs d'Etat…

Michel Veneau
Qu'ils viennent me le dire à moi.

Hicham Boujlilat
Oui, mais attendez…

Michel Veneau
Qu'ils viennent dans mon bureau.

Hicham Boujlilat
Je vais vous dire une chose.

Michel Veneau
Qu'ils prennent rendez-vous avec moi.

Hicham Boujlilat

On sera ensemble, sauf qu'il vient à Cosne grâce à l'argent du contribuable cosnois que nous votons. Il est venu en train probablement à Cosne, grâce à notre argent. Il va probablement passer la nuit à Cosne, grâce à notre argent. Je ne sais pas si la salle Edme Lavarenne est payante, pas payante, on ne va pas rentrer là-dessus.

Michel Veneau
C'est payant.

Hicham Boujlilat
C'est payant. Là-dessus, je trouve ça inacceptable.

Michel Mézy
C'est une contribution, ce n'est pas payant.

Hicham Boujlilat
Contribution, donc ça veut dire qu'il va profiter, qu'elle va coûter plus cher que son coût et que son usage. Il va profiter de l'argent. Là-dessus, simplement, ce que je voulais vous indiquer, je déplore ce type en tout cas d'organisation, ce type de conférence à charge.

Michel Veneau
Juste un mot, Monsieur Mézy et on arrête.

Michel Mézy
Juste un mot, puis le maire a raison, il faut avancer.

Michel Veneau
Il faut qu'on avance.

Michel Mézy
Simplement, chaque année quand il y a le salon du livre, quand vous étiez élu ou quand nous, on est élu…

Hicham Boujlilat
On est toujours élu.

Michel Mézy
Non, mais quand vous étiez en poste.

Hicham Boujlilat
La majorité.

Michel Mézy
Adjoint, maire… Il y a dans le salon du livre, des pamphlets critiquant le pouvoir et je ne me suis jamais offusqué de cela, parce que c'est comme ça. La République veut, et nous sommes des élus républicains, que des gens puissent nous critiquer. C'est la logique et ça, c'est dans un esprit de créer le débat. Les gens, même les Cosnois font la part des choses entre les mauvais élus et les bons élus. Ils savent qu'il y a des gens qui travaillent et des gens qui ne travaillent pas, puis c'est tout.

Michel Veneau
Alors, Monsieur Mézy, on va arrêter. On arrête le débat. Non, Monsieur Boujlilat.

Hicham Boujlilat
Attendez, simplement un mot.

Michel Veneau
Non, attendez…

Hicham Boujlilat
Juste un mot, s'il vous plaît.

Michel Veneau
Ça suffit.

Hicham Boujlilat
Juste un mot. Là-dessus, je ne veux pas relancer le débat.

Michel Veneau
Surtout pas.

Hicham Boujlilat
Je ne suis pas d'accord avec vous sur ce que vous dites.

Michel Veneau
Qu'importe.

Hicham Boujlilat
En revanche, pilleur d'Etat ! Et on a eu aussi une conférence il y a quelques années, qui portait atteinte à Pierre Bérégovoy, organisée par la même association. Je suis désolé, à un moment donné, on peut se poser des questions.

Michel Veneau
Non, mais ça, Monsieur Boujlilat, écoutez, on ne va pas continuer. Tous ces problèmes-là, on peut en débattre. Vous prenez rendez-vous, on en discutera et je vais rencontrer…

Hicham Boujlilat
Ecoutez, je ne vais pas prendre rendez-vous avec vous. Prenez rendez-vous avec moi, il n'y a pas de souci, on en discutera.

Michel Veneau
Non, ici, c'est moi le maire, Monsieur.

Hicham Boujlilat
Oui.

Michel Veneau

On est en démocratie et pour l'instant, je vous l'ai dit, pendant six ans, ce sera moi, le maire.

Hicham Boujlilat
Oui, mais vous n'êtes pas notre tuteur, je vous le signale. Donc si vous voulez qu'on discute de choses, je ne vais pas venir chez vous pour parler. On peut en parler.

Michel Veneau
Pas ici.

Hicham Boujlilat
On se voit régulièrement aussi dans des salles à côté, dans d'autres locaux beaucoup plus conviviaux d'ailleurs à côté.

Michel Veneau
Non, officiellement, vous pouvez venir dans mon bureau. Osez prendre rendez-vous avec moi.

Hicham Boujlilat
Oui, osez aussi.

Michel Veneau
Osez, il n'y en a pas beaucoup qui viennent me voir dans mon bureau pour des questions de ce genre.

Hicham Boujlilat
Ecoutez, arrêtez.

Michel Veneau
Il n'y en a pas beaucoup.

Hicham Boujlilat
La tour d'ivoire.

Michel Veneau
Allez, on passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

9. Demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du volet social du contrat de ville

Projet de garage solidaire, les mécanos du cœur, demande de subvention au conseil régional dans le cadre du fonds d'intervention de proximité.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Le contrat de ville signé le 26 septembre 2015 est composé de quatre piliers. L'un d'entre eux concerne plus particulièrement le renforcement de la cohésion sociale. Les

actions relevant de ce pilier ont pour objet de réduire la pauvreté, de tisser un lien social, de renforcer la solidarité entre les générations.
Ainsi, après avoir travaillé depuis un an sur la création d'une Accorderie qui ouvrira ses portes bientôt, au mois d'octobre normalement – on est en octobre et je pense que dans quelques jours, elle peut ouvrir –, nous avons parallèlement bien avancé sur le volet logistique et financier du deuxième projet prévu au contrat de ville, à savoir la création d'un garage associatif.
Je vous rappelle que cette création, qui devait voir le jour en 2017, s'appuie sur un certain constat. Pour certains des habitants les plus en difficulté, l'absence de mobilité est un frein à l'emploi, à la formation, à la santé, à l'éducation et au logement. C'est également une cause d'isolement social. L'association Pôle unique Saint-Laurent portera et gèrera le fonctionnement de ce garage, en lien avec les travailleurs sociaux et le secteur associatif local intervenant dans le cadre de la solidarité. La Ville, quant à elle, mettra à disposition des locaux et une partie de l'équipement nécessaire. Pour cela, la commune souhaite bénéficier d'aides financières prévues au contrat de ville.
Aussi, afin de financer ce nouveau projet d'économie sociale et solidaire, qui rendra service à de nombreux habitants de notre commune, il est demandé au conseil municipal d'autoriser moi-même à solliciter le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, signataire du contrat de ville, afin de pouvoir bénéficier d'une aide financière.

Ce n'est qu'un projet, le garage pour l'instant, et ce n'est pas une concurrence avec les garagistes en place actuellement. Ça n'a rien à voir. C'est vraiment pour aider les gens qui sont en difficulté, que ce soit une voiture, un scooter ou d'autres véhicules motorisés. C'est pour justement les aider à pouvoir présenter peut-être leur véhicule au contrôle technique. Pour les conseiller aussi, parce qu'il y a des gens qui vont plusieurs fois au contrôle technique et malheureusement, financièrement, c'est difficile pour eux. Donc ça, c'est aussi de la solidarité, c'est l'objet du contrat de ville, tout simplement.
C'est une demande de subvention à hauteur de 15 000 € pour du matériel, outillage de garage. Tout ça, ce n'est qu'un projet pour l'instant. On n'a rien établi, il n'y a rien d'arrêté, mais c'est une demande de subvention pour que peut-être fin 2017, on puisse mettre en œuvre ce garage solidaire au niveau de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Oui, ça se résume en trois questions. Où sera-t-il implanté ? Quel sera le responsable ? Quelles seront les qualifications du responsable ?

Michel Veneau
Pour l'instant, on n'a pas de responsable. Pour l'instant, ce n'est pas fait, ce n'est qu'un projet. Ce sera mis en œuvre fin 2017. Le lieu, on a une piste pour l'instant, mais on n'a pas signé avec les propriétaires, donc on ne peut pas trop donner de nom et de lieu avant que ce soit signé. Le responsable n'est surtout pas engagé. Pour l'instant, il n'y a rien, jusqu'à temps qu'on ait les financements et l'accord final de ce projet, on ne peut pas le démarrer. Parce que ça fera comme les jardins, si vous aimez mieux. Les jardins, on a déposé les demandes. L'objet, ce n'est pas le même, mais le financement, c'est le même principe. Les jardins, on a fait une demande de subvention, on a eu l'accord et on a

réalisé tout de suite les jardins. En ce qui concerne le garage, on fait les demandes. Si on a l'accord, on met en œuvre pour faire ce garage, pas avant fin 2017, Monsieur Dherbier.

Alain Dherbier
Ce n'est quand même pas tout à fait pareil que le jardin.

Michel Veneau
Non, mais…

Alain Dherbier
Si on se plante quand on sème ses salades, ce n'est pas grave. Si on répare une voiture et que c'est fait à l'envers, c'est quand même…

Michel Veneau
Non, voilà, donc…

Alain Dherbier
C'était ça, ma…

Michel Veneau
On ne va pas réparer, je vous l'ai dit tout à l'heure. On va donner conseil aux gens. On va peut-être changer une ampoule ou des trucs comme ça, mais tout ce qui concerne la sécurité, on ne peut pas intervenir.

Alain Dherbier
Mais pour donner conseil, il faut avoir des connaissances quand même.

Michel Veneau
On aura quand même un spécialiste.

Alain Dherbier
C'était ça ma question.

Michel Veneau
D'accord. On aura un spécialiste, c'est obligé, mais il n'est pas question que ce garage solidaire puisse changer des freins ou autres, c'est impossible. La sécurité nous l'interdit.

Alain Dherbier
D'accord.

Michel Veneau
Tout ce qui est sécurité, ce n'est pas autorisé au niveau d'un garage solidaire. Il y en a une centaine en France, je crois. Il y en a environ une centaine. Les Mécanos du cœur, voilà. Ça existe déjà, il y en a un peu partout.

Hicham Boujlilat
Une série de questions également là-dessus. Sur la localisation, vous avez répondu, pas de souci. Plus précisément, est-ce qu'il s'agira d'un garage solidaire ou d'un self-garage ?

Michel Veneau
Garage solidaire.

Hicham Boujlilat
Un garage solidaire. Ça veut dire que la personne ou les personnes, ça va être un mécanicien, je pense, ce sera peut-être quelqu'un qui aura une qualification de mécanique, ça veut dire qu'il sera amené à faire des réparations. C'est le concept des garages solidaires.

Michel Veneau
C'est plutôt de l'entretien que des réparations, parce que je vous dis, quand ça va toucher la sécurité, on n'a pas le droit.

Hicham Boujlilat
J'ai regardé.

Michel Veneau
Mais tout le reste…

Hicham Boujlilat
J'ai regardé un peu, comme on a eu une semaine supplémentaire pour travailler, donc j'ai quand même bien regardé le dossier. Là-dessus, vous dites que ce ne sera pas un self-garage, mais un garage solidaire. Self-garage, les gens viennent, ils font ce qu'ils ont à faire, éventuellement accompagnés. Là, dans un garage solidaire, ça veut dire que la personne qui sera là sera amenée à faire des travaux de réparation. Dans les garages solidaires que j'ai vus, Puy-de-Dôme compris, ce sont déjà des garages où il y a plusieurs personnes et ils font des réparations, donc ils changent des freins, ils changent des plaquettes, ils changent des embrayages, ils font des vidanges, ils changent des ampoules. Ça, ils le font, les garages solidaires, ça rentre quand même dans le cadre du concept, et c'est assez règlementé.

Michel Veneau
C'est très règlementé justement. On verra ce qu'on a le droit de faire déjà.

Hicham Boujlilat
Tout. Un garage solidaire…

Michel Veneau
On verra.

Hicham Boujlilat
C'est pour ça que je voulais poser d'abord la question de savoir si c'était un self-garage ou un garage solidaire. Un garage solidaire, ça veut dire qu'on aura une personne qui pourra réparer une voiture, des composants, changer les plaquettes, embrayage, etc., pour le compte d'une personne à un tarif qui est très réduit. Les personnes qui rentrent dans ces garages solidaires, ce sont des personnes sélectionnées, parce qu'elles sont envoyées par des travailleurs sociaux, etc.

Michel Veneau
Tout à fait.

Hicham Boujlilat
Mais sur le fond, ça veut dire qu'ils effectueront des travaux qui sont liés…, sauf si vous inventez un nouveau concept lié à Cosne.

Michel Veneau
On va voir. On va déjà aller visiter, à mon avis, quelques garages. A mon avis, il faut qu'on en voie quelques-uns, comment ça fonctionne. Déjà, la meilleure des choses, c'est d'aller voir. Monsieur Mangeot va nous expliquer peut-être sur les garages.

Denis Mangeot
Oui, il y a une vraie différence entre l'Accorderie, qui elle ne pourra pas faire des changements de freins, puisqu'il s'agit de bénévolat, de gens qui vont intervenir sur des véhicules et qui pourront sans doute, par exemple, changer un pot d'échappement, ça n'engage pas, ou changer des bougies, avec le garage, qui lui fera des interventions par un professionnel évidemment, qui peut agir sur des éléments de sécurité. Mais ce sera un professionnel bien entendu.

Michel Veneau
Ce n'est peut-être pas ce qu'on va faire.

Denis Mangeot
Bien sûr, mais c'est possible.

Michel Veneau
Le choix n'est pas fait, nous.

Denis Mangeot
C'est possible.

Michel Veneau
Non, mais le choix n'est pas fait.

Denis Mangeot
Non, mais c'est possible.

Michel Veneau
Je pense qu'il est préférable qu'on aille visiter quelques garages, plusieurs même, pour justement se donner une idée déjà.

Hicham Boujlilat
Les garages solidaires, ce sont des gens, comme indiquait Denis Mangeot, où il y aura ces possibilités-là. Là où je suis inquiet, par contre, sur ce que vous venez dire, Monsieur Mangeot, c'est sur les changements de bougies. Vous dites par exemple : quelqu'un de l'Accorderie pourrait changer les bougies. Ça veut dire que s'il serre trop la bougie et que

ça rentre ou en tout cas, ça va sur la culasse, je ne sais pas… D'ailleurs, vous levez un autre problème, qui est responsable ?

Michel Veneau
On va arrêter le débat sur les garages. Ce que je conseille…

Hicham Boujlilat
J'ai d'autres questions quand même sur ce projet.

Michel Veneau
D'accord, mais je conseille qu'on fasse un petit groupe à plusieurs, qu'on aille visiter quelques garages. Voilà et après, nous, on aura notre règlement.
Non, c'est le garage. Ce n'est pas l'Accorderie, on est bien d'accord, les amis.

Denis Mangeot
J'ai dit qu'il y avait une grosse différence entre l'Accorderie…

Michel Veneau
Tout à fait. Exactement.

Hicham Boujlilat
L'Accorderie peut changer des bougies et le garage ne le fera pas, il fera autre chose.

Michel Veneau
Non, mais Monsieur Boujlilat, on n'est pas là en train de…

Hicham Boujlilat
Non, mais là-dessus, ce n'est pas moi qui l'ai dit.

Michel Veneau
On avance.

Hicham Boujlilat
Oui.

Michel Veneau
Posez votre question, s'il vous plaît.

Hicham Boujlilat
En tout cas, c'est une première chose.
Sur la question des ressources, vous dites, on ne sait pas exactement ce qu'on fera, par contre, il y a une demande de subvention.

Michel Veneau
Pour l'équipement, oui, tout à fait.

Hicham Boujlilat
Attendez.

Michel Veneau
Oui, je vous réponds tout de suite. On ne va pas discuter une heure. Pour l'équipement, il y a une demande de subvention.

Hicham Boujlilat
C'est quel type d'équipement ?

Michel Veneau
Pour le garage.

Hicham Boujlilat
Oui, mais quoi ?

Michel Veneau
Vous savez comment ça fonctionne un garage, quand même.

Hicham Boujlilat
Attendez, vous êtes en train de me dire : on ne sait pas ce qu'on va faire. Est-ce que c'est un équipement qui va permettre de changer des plaquettes de freins ?

Michel Veneau
Attendez, matériel et outillage de garage, voilà, 32 000 € et quelques et on demande 15 000 €, point. On ne va pas discuter pendant une heure pour ça, non. Pour ouvrir un garage solidaire, il faut bien un peu de matériel, vous en convenez quand même.

Hicham Boujlilat
Non.

Michel Veneau
Je ne vais pas mettre un garage vide et dire : on va ouvrir un garage solidaire.

Hicham Boujlilat
Là-dessus…

Michel Veneau
Ça veut dire quoi garage ? Le mot français garage, ça veut dire quoi ?

Hicham Boujlilat
Ecoutez, arrêtez, mot français ici, etc., arrêtez, parce que…

Michel Veneau
Non, mais garage, c'est bien un garage…

Hicham Boujlilat
Ecoutez…

Michel Veneau

Mécanique, vous le savez bien.

Hicham Boujlilat
Je sais ce que c'est qu'un garage mécanique. Je vous demande tout à l'heure : qu'est-ce qu'il fera ? Vous dites : on ne sait pas exactement ce qu'ils feront.

Michel Veneau
Je vous ai répondu, je ne reviens pas dessus. C'est un garage solidaire et je souhaite qu'on aille en visiter quelques-uns.

Hicham Boujlilat
Pour voir quel type de garage.

Michel Veneau
Et là on prendra une décision.

Hicham Boujlilat
Mais là, vous décidez en tout cas de l'outillage, avant de savoir quels types de réparations seront dispensés.

Michel Veneau
On demande, Monsieur Boujlilat, du financement, vous avez bien compris. N'essayez pas de détourner et de savoir comment le garage va fonctionner. On n'en est pas là.

Hicham Boujlilat
Est-ce que vous pourriez, puisqu'on demande une subvention pour 32 000 € – là-dessus, on n'a pas les dossiers, on ne sait pas ce qu'il y a dedans –, s'il vous plaît, nous sommes en droit de vous le demander, ces 32 000 €, puisque vous dites outillage, ça correspond à quoi exactement ?

Michel Veneau
Outillage de garage, je vous l'ai dit en commission des finances déjà.

Hicham Boujlilat
Mais c'est quoi exactement ? C'est une clé de 12.

Michel Veneau
Allez, on passe au vote. Ça commence à bien faire, parce que vous essayez de nous emmener dans des trucs, ça ne va pas du tout. Si vous ne savez pas ce que c'est qu'un garage solidaire, vous en avez visités, je ne vous comprends pas là. Je ne vous comprends pas. Vos questions sont vraiment…

Hicham Boujlilat
Non, mais…

Michel Veneau
Je ne vous comprends pas.

Hicham Boujlilat
Oui.

Michel Veneau
Du tout.

Hicham Boujlilat
C'est réciproque. Vous dites : on ne sait pas exactement ce que ce sera, mais on va déjà acheter les outils, avant de savoir ce qu'on va faire.

Michel Veneau
J'ai dit un garage solidaire. J'ai dit qu'on aurait un règlement pour notre garage et je ne souhaite pas qu'on ait des spécialistes. C'est mon sentiment, mais peut-être que mes collègues vont décider autrement. Mais on va aller visiter. On va aller voir comment ça fonctionne, c'est tout.

Hicham Boujlilat
Ça veut dire que la personne qui sera recrutée…

Michel Veneau
On n'en est pas là. Dans plus d'un an peut-être ! On n'en est pas là. Qu'est-ce qu'on fait déjà ? On ne le sait pas aujourd'hui.

Hicham Boujlilat
C'est ce qui m'inquiète.

Michel Veneau
Je ne veux pas de spécialiste. Je ne souhaite pas qu'on ait un spécialiste.

Hicham Boujlilat
Ça veut dire que ça peut être quelqu'un qui ne soit pas mécanicien, c'est ça.

Michel Veneau
Allez, on passe au vote. Dans un garage, il faut bien un mécanicien quand même, sinon vous êtes à côté du sujet.
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à la majorité. 6 abstentions. Vous avez raison de me le rappeler.

B. AGENDA 21

10. Attribution d'aides en faveur du développement durable

Franck Wickers
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Par délibération du 29 mars 2010, le conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire décidait de créer un dispositif d'aide en faveur du développement durable. Pour encourager l'acquisition par les particuliers de récupérateurs d'eau et de vélos à

assistance électrique, six demandes d'aide pour l'acquisition de vélos à assistance électrique et une demande d'aide pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau sont aujourd'hui soumises au conseil municipal.
Après avis favorable de la commission environnement Agenda 21 et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider d'attribuer l'aide ci-dessous pour :

- un vélo à assistance électrique : Madame Guilbert, 400 € ;
- un vélo à assistance électrique : Madame Girault, 389,70 € ;
- un vélo à assistance électrique : Madame Roddet, 400 € ;
- un vélo à assistance électrique : Madame Petit, 400 €;
- un vélo à assistance électrique : Madame Grossier, 400 € ;
- un récupérateur d'eau : Monsieur et Madame Angevin, 50 € ;
- un vélo à assistance électrique : Madame Millage, 400 €.

Soit un montant total de l'aide attribuée de 2 439,70 €.

Alain Dherbier
Pourquoi il y a une différence sur un vélo ?

Franck Wickers
On l'a précisé la semaine dernière, mais je vais recommencer – c'est juste une petite boutade, Monsieur, ce n'est pas grave ! C'est tout simple.

Michel Veneau
Il n'était pas là.

Franck Wickers.
C'est qu'il y a un montant maximum d'aide qui est de 400 € et une assiette maximum de 50 %. Donc là, le vélo devait coûter deux fois la valeur de ce qui lui est attribué, tout simplement.

Michel Veneau
Donc, c'est un vélo qui est un peu moins cher que les autres.
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

Christian Perreau
Je suis étonné, parce qu'il y avait un autre point qu'on avait examiné en commission environnement.

Propos inaudibles

Christian Perreau
Je me suis dit : c'est bizarre.

Franck Wickers
On en reparlera en conseil. On va refaire une commission environnement assez rapidement et ça passera au prochain conseil. Au niveau de la modification du texte, je n'étais pas encore tombé sur une version satisfaisante, mais ça passera au prochain.

Christian Perreau
D'accord.

11. Restauration, reliure et numérisation de documents d'archives Demande de subvention

Pascale Quillier
Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,
Les archives municipales souhaitent poursuivre, en 2017, leur action pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine communal écrit et les opérations de restauration, reliure et numérisation concernent en premier lieu des documents très consultés, les documents fragiles ou abîmés et les documents d'une grande valeur historique ou juridique. Elle vise à préserver les originaux et à permettre leur consultation par le public sous la forme de copie numérisée. Depuis 2002, 169 documents d'archives ont été restaurés, reliés et/ou numérisés, 73 registres d'état civil, de la période révolutionnaire et du XIXe siècle, 35 registres de procès-verbaux du conseil municipal depuis 1756, 61 plans dont l'atlas cadastral de 1834 et le plan d'alignement de 1836.
En 2017, le programme de restauration, de reliure et de numérisation portera sur 5 registres de procès-verbaux du conseil municipal, 1921 à 1954, un registre d'arrêté du maire, 1811 à 1834, et 6 tables décennales, 1792 à 1902. Ces travaux, d'un montant total de 7 608,88 € HT, peuvent faire l'objet d'une subvention de la direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 50 % de la dépense. Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés auprès de la DRAC avant le 31 octobre 2016.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'accepter les projets de restauration, de reliure et de numérisation des documents d'archives pour 2017, de solliciter une subvention de la DRAC à hauteur de 50 % de la dépense.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de questions.
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

12. Loi ALUR – Reconduction de la convention Service Application du droit des sols entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la commune de Myennes
13. Loi ALUR – Reconduction de la convention Service Application du droit des sols entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la commune de Neuvy-sur-Loire
14. Loi ALUR – Reconduction de la convention Service Application du droit des sols entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la commune de Saint-Père

En référence à l'article R423-15 du code de l'urbanisme et par délibération concordante, les communes de Saint-Père, de Myennes et de Neuvy-sur-Loire ont confié à la commune de Cosne leurs services pour les permis de construire. Dans ce cadre, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire a signé une convention modifiée par l'avenant n° 1, avec chaque commune bénéficiaire. Conformément à l'article 8 de la convention application du droit des sols, chaque commune a souhaité reconduire cette convention pour une période de

deux ans, contractualisée dans le cadre de l'avenant n° 2. Cet avenant tient compte du fonctionnement mis en place durant la période précédente, supprime la facturation de l'investissement qui a été généré au départ, précise la durée de la convention et modifie les conditions de réalisation. La participation financière des communes est calculée sur la base du coût complet de fonctionnement du service et de 174 € pour un équivalent permis de construire, selon le nombre d'actes par commune, proratisé en fonction de la nature des actes, cela reste inchangé.
Suivant les avis favorables de la commission des travaux, bâtiments communaux, urbanisme, patrimoine et la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de m'autoriser à signer l'avenant n° 2 de la convention application du droit des sols, établi entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et les communes de Myennes, Neuvy-sur-Loire et Saint-Père.

Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Le tarif des prestations reste identique ?

Michel Veneau
Oui, c'est 174 €, ça n'a pas changé.

Alain Dherbier
D'accord.

Michel Veneau
On a déduit l'investissement qui avait été réalisé au départ.
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

15. Convention de passage entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la société Synerail

Charly Bruère
Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,
Chers collègues, dans le cadre de son plan de développement et de modernisation du réseau ferroviaire, la Sncf Réseau, alors dénommée Réseau Ferré de France (RFF), a conclu le 18 février 2010 avec Synerail, un contrat de partenariat pour conduire la mise en œuvre d'un vaste plan de rénovation du réseau de télécommunication entre les trains et les personnels au sol. Ce contrat a fait l'objet d'une approbation par décret n° 2010-305 du 22 mars 2010 du Conseil d'Etat, pour la construction, le déploiement, l'exploitation, la maintenance et le financement du réseau de télécommunication mobile, GSM-R.
Afin de permettre l'implantation et l'exploitation d'une installation de Synerail sur la parcelle cadastrée n° 145, section 091AA, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et Synerail se sont rapprochées pour conclure une convention de passage.
Sur avis favorable de la commission travaux et bâtiments communaux, urbanisme, patrimoine, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer

la convention de passage établie entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la société SYNERAIL.

Michel Veneau
Donc, c'est déjà installé.

Charly Bruère
Oui, c'est déjà installé.

Michel Veneau
Il est déjà installé, c'est rue des Vignes.

Alain Dherbier
J'ai juste une remarque. Dans les documents que vous nous transmettez, à la limite, ce plan-là ne nous apporte pas grand-chose, parce que c'est un plan de travail pour l'entreprise, mais j'aurais préféré celui où on voit l'implantation par rapport au bâtiment existant.

Michel Veneau
L'implantation, d'accord.

Alain Dherbier
Parce que là, ça ne nous apporte rien, celui-là.

Michel Veneau
D'accord.

Charly Bruère
C'est à proximité de Pont Midou.

Michel Veneau
Oui, mais la question de Monsieur Dherbier, c'est d'avoir un plan de situation. Localiser le…

Alain Dherbier
Pour ce plan du cadastre, on voit que l'implantation est à 100 mètres du bâtiment le plus proche. C'est ça qui nous intéresse. Autrement, le plan qu'on avait, ça ne nous apporte rien.

Michel Veneau
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

16. Commission communale pour l'accessibilité – Rapport du maire année 2015

Charly Bruère
Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Conformément aux dispositions de l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a créé une commission communale pour l'accessibilité (CCA). La commission exerce les missions suivantes. Elle dresse le constat de l'état à l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voierie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal. Elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées. Elle tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situé sur le territoire communal, qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmé et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.
La commission, créée par délibération en date du 2 juin 2014, a donc établi son rapport annuel pour l'année 2015. Conformément aux dispositions légales, celui-ci sera transmis à Monsieur le préfet, au président du Conseil général, ainsi qu'au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées.
Vu l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport établi par la commission communale pour l'accessibilité et dit que celui-ci sera transmis aux instances concernées.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de questions.
On passe au vote. Qui s'abstient ?
Pardon, excusez-moi, c'est un rapport. Autant pour moi.

17. Désignation des membres du conseil municipal au sein des commissions municipales

Michel Veneau
Nous allons procéder si vous le voulez bien, à la répartition des nouvelles conseillères municipales au sein des différentes commissions.
J'ai personnellement rencontré les responsables de groupe, afin de finaliser la composition et la représentativité de chacune des personnes, dans les commissions qui l'ont souhaité.

Aussi, afin de gagner du temps, je propose conformément à l'article 2121-21 du CGCT, que le conseil municipal ne se prononce pas au scrutin secret pour ces nominations. Vous acceptez je l'espère.

Les modifications sont les suivantes.

• Commission des finances en remplacement de Monsieur Jaillet, Monsieur Dherbier.
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Merci.
• Commission d'ouverture des plis en tant que suppléante et en remplacement de Monsieur Asselineau, Madame Denué.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.
• Commission AVOP, en remplacement de Monsieur Espinasse, Madame de Sainte-Croix.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité.

• Commission des affaires culturelles, en remplacement de Monsieur Espinasse, Madame de Sainte-Croix.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité.
• Commission environnement, Agenda 21, en remplacement de Monsieur Jaillet, Madame Pétouillat.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité.
• Commission de la circulation, sécurité et transports, en remplacement de Monsieur Asselineau, Monsieur Mouat et en remplacement de Monsieur Espinasse, Madame de Sainte-Croix.
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité.
• Commission foires et marchés, en remplacement de Monsieur Asselineau, Madame Denué et en remplacement de Monsieur Espinasse, Madame de Sainte-Croix.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Merci.
• Commission jeunesse, sports, éducation, en remplacement de Monsieur Espinasse, Madame Molina.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité.
• Commission du personnel, en remplacement de Monsieur Jaillet, Madame Pétouillat.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité.
D'autre part, à la demande de Madame Molina, Madame de Sainte-Croix siègera à sa place à cette commission.
• Commission consultative des services publics locaux, en remplacement de Monsieur Espinasse, Madame de Sainte-Croix. Au titre de suppléant de cette commission, en remplacement de Monsieur Jaillet, Madame Pétouillat.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité.
• Commission permanente d'appels d'offres, en tant que suppléant, en remplacement de Monsieur Asselineau, Madame Denué. En tant que suppléant, en remplacement de Monsieur Espinasse, Madame de Sainte-Croix.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité.
• Commission de quartier, en remplacement de Monsieur Jaillet, Madame Pétouillat. En remplacement de Monsieur Espinasse, Madame de Sainte-Croix.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité.
• Commission communale d'accessibilité, en remplacement de Monsieur Jaillet, Madame Pétouillat. Je vous rappelle que cette commission communale intègre des représentants d'associations, comme la commission de circulation.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité.
• Commission de contrôle eau et assainissement, en remplacement de Monsieur Asselineau, Madame Denué. Je vous rappelle que la commission intègre des représentants d'associations.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité.

18. Désignation des membres du conseil municipal au sein du Centre communal d'action sociale
19. Désignation des membres du conseil municipal au sein du comité des œuvres sociales du personnel communal

Michel Veneau

Il nous appartient maintenant de délibérer afin d'effectuer le remplacement d'une conseillère municipale au sein du CCAS et du comité des œuvres sociales. Le conseil doit voter pour chacune d'elles. Je vous propose que pour toutes ces nominations, nous ne procédions pas, comme le prévoit l'article 2121-21 du CGCT, à un vote à bulletin secret. Vous êtes d'accord.

Le CCAS : à la demande de Madame Molina, Madame de Sainte-Croix siègera à sa place au conseil d'administration.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité.

Comité des œuvres sociales : nous allons maintenant procéder au remplacement de Monsieur Espinasse qui siégeait en tant que suppléant et à la nomination de Madame de Sainte-Croix. Qui s'abstient ?

Isabelle Molina
Michel.

Michel Veneau
Pardon, ce n'est pas bon.

Isabelle Molina
Je souhaiterais qu'Andrée de Sainte-Croix siège en tant que titulaire et moi-même en tant que suppléante au niveau du COS.

Michel Veneau
Au niveau du COS.

Isabelle Molina
Oui.

Michel Veneau
Madame de Sainte-Croix siègera à sa place au conseil d'administration. Ensuite, c'est le COS là.

Isabelle Molina
Oui, pour le COS, je souhaiterais que…

Michel Veneau
Alors Andrée de Sainte-Croix, titulaire et Madame Molina, suppléante. Très bien.
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité.

20. Désignation des membres du Conseil Municipal au sein des établissements scolaires du second degré

Lycée Pierre-Gilles de Gennes : il convient de remplacer Monsieur Jaillet par Madame Pétouillat, qui représentait la commune en tant que titulaire au sein du conseil d'administration du lycée.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

Donc, les commissions sont en place.

Alain Dherbier
Oui, si vous permettez, je voudrais d'abord, comme vous l'avez fait en ouverture, souhaiter la bienvenue aux nouvelles venues au sein de notre conseil municipal. Rassurer Madame Denué, parce que vous avez beaucoup de délégations aujourd'hui. Concernant l'ouverture des plis et la commission d'appels d'offres, ce n'est pas ce qu'on pense, parce que je crois que pour moi, en ce qui me concerne, qui suis titulaire, j'ai dû être convoqué trois fois, depuis mars 2014. C'est juste pour vous rassurer.

Il a été beaucoup question de Monsieur Jaillet ce soir et si vous me le permettez, je voudrais revenir sur Pascal, juste un instant. Pour moi, ça a été un adjoint qui a énormément travaillé. Son sens de la perfection et son sens perpétuel de la précision lui a permis de faire toujours plus avec moi et ça mérite, à mon avis, d'être souligné.
D'autre part, je veux rappeler ce qu'il a mis en place, parce que pour moi, il a bien redynamisé la culture sur Cosne. Je pense à Garçon la Note, aux guinguettes, au Jazz Club des Palais, à Festiv'été, aux concerts évènement et également à la restauration de l'orgue. Alors, pour certaines des missions qu'il a faites et pour certaines animations qu'il a mises en œuvre dans notre ville, vous ne pourrez pas critiquer et j'en suis tout à fait réjoui puisque vous avez continué. Donc, je pense que c'est à souligner, c'est quelqu'un qui a énormément travaillé. Il va sous d'autres cieux, on lui souhaite bien évidemment d'être heureux là où il va. Et en quelque sorte, vous êtes peut-être satisfait, parce que quelquefois, il y a eu des échanges longuets. Je peux vous dire que s'il était là ce soir, il vous aurait demandé la parole pour rétablir la vérité. Je vais vous dire pourquoi.
Je lis toujours avec beaucoup d'attention le régional de Cosne et je ne suis pas le seul ici, autour de la table, et dans ce qui court à Cosne, Jazz Club encore plus : « Fan de jazz, la municipalité a prévu 5 concerts et non 4 pour le festival Jazz Club des Palais, début 2017, le premier se jouera le 30 janvier avec Pierre de Bethmann trio ».
Il aurait rétabli la vérité dans ce sens, en disant : non, c'est plus depuis que vous êtes là, puisque vous aviez réduit la voilure, puisque nous, de notre temps, c'était 6. Vous avez réduit à 4 et alors aujourd'hui, vous vous satisfaite en disant : un de plus ! Voilà c'est tout. Mais c'est mon petit coup de cœur vis-à-vis de Pascal.

Michel Veneau
Non, mais vous avez raison, Monsieur Dherbier. Il a été votre adjoint et je le comprends. Il n'y a pas de souci. Monsieur, vous savez, Monsieur Jaillet, comme d'autres élus de Cosne, depuis longtemps, depuis 89 que je suis ici dans cette mairie, il y a des gens qui ont œuvré pour la commune. Monsieur Jaillet a œuvré pour la commune. On a continué et on en est fier, Garçon la Note ou d'autres, bien sûr qu'on en est fier, parce que ça se passe très bien. On a modifié un petit peu l'organisation. On a essayé d'améliorer, mais c'est le rôle des élus, au quotidien, d'améliorer. Mais tout ce qui est fait par un élu, qu'il soit de la majorité ou non, vous faites partie de la ville de Cosne et vous avez été élus par les Cosnois, je crois qu'on doit avoir une reconnaissance pour les élus pour tout ce qu'ils font.

Ce n'est pas parce que j'ai eu quelques différends avec Monsieur Jaillet que je ne reconnais pas ses qualités. Il ne faut pas croire. C'est un homme de dossier, mais j'en ai connu d'autres, des hommes de dossier et je n'étais pas toujours d'accord avec eux non plus. Ce n'est pas pour ça qu'il ne faut pas reconnaître leurs qualités par rapport au travail qu'ils ont effectué, c'est tout. Je suis très direct. Si Monsieur Jaillet n'avait rien fait sur la ville pendant six ans, je le dirais pareil aujourd'hui. On ne peut pas dire ça de lui, tout simplement. On n'était pas d'accord sur le principe de son fonctionnement ici, dans ce conseil, mais sinon… Après le reste, il a bien œuvré pour la ville pendant son mandat.

Alain Dherbier
Son souci perpétuel, c'était la perfection.

Michel Veneau
On le sait, on l'a bien vu.

Alain Dherbier
C'est vrai qu'il y en a certains que ça dérange, mais souvent les conseils qu'il voulait donner, c'était pour que les dossiers ne soient pas bloqués.

Michel Veneau
Oui, ça, on l'avait bien compris. Après, des fois, il allait un peu loin dans la démarche, je pense.

Franck Wickers
Sur un autre sujet, au niveau des remplacements, j'ai noté commission environnement, en remplacement de Monsieur Jaillet, Madame Pétouillat. Par contre, je n'ai pas noté de remplacement de Monsieur Espinasse qui était aussi à la commission environnement. Donc, il faudrait rajouter peut-être une personne.

Michel Veneau
C'est possible.

Franck Wickers
Oui, commission environnement, je suis sûr qu'on n'a fait que le remplacement de Monsieur Jaillet et pas de Monsieur Espinasse.

Isabelle Molina
Je propose que ce soit Andrée de Sainte-Croix.

Michel Veneau
D'accord. Bien sûr. Il faut l'intégrer aujourd'hui lors de ce conseil. Il faut bien les intégrer. Monsieur Mézy, un petit mot s'il vous plaît, parce que l'heure avance.

Michel Mézy
Juste un petit mot sur Jazz des Palais. On ne va pas refaire l'historique de la salle Palatine, mais vous savez qu'en transportant Jazz des Palais, compte tenu du manque de sécurité dans la salle Palatine, nous avons augmenté très fortement le nombre de spectateurs et c'est pour ça que nous avons augmenté d'un concert supplémentaire pour

l'année prochaine. Tout simplement parce qu'on est passé de 90 ou de 80 à 150 ou 140. On a fait le constat que beaucoup de Cosnois venaient et des gens de la communauté de communes. C'est pour ça que nous avons créé un concert supplémentaire, non pas pour rattraper les six concerts, mais pour donner satisfaction au public.

Michel Veneau
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

Pour les commissions, il faut qu'on revote ? Non.

Hicham Boujlilat
Simplement, il faut bien préciser que la dernière demande de vote, c'était par rapport à la commission environnement, en remplacement de Monsieur Espinasse.

Michel Veneau
Là, on a voté, c'est pour cela. On est bien d'accord. On a bien rajouté Madame de Sainte-Croix à la commission environnement. Très bien. Merci.

Madame Botté, projet de délimitation des territoires de démocratie sanitaire.

Anne-France Botté
Non, il y en a un autre avant.

Michel Veneau
Excusez-moi, je voulais faire l'impasse, mais ça ne marche pas.

Anne-France Botté
Non, 21.

21. Modification simplifiée n° 2 du PLU – Modalités de mise à disposition du public

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Le plan local d'urbanisme de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire a été approuvé le 15 juillet 2013 et modifié le 28 avril 2016. Le document d'urbanisme est un document validé à l'instant T. Il convient aujourd'hui de faire évoluer le règlement en fonction des projets d'aménagement, tel que le projet de renouvellement urbain. Le code de l'urbanisme prévoit différentes procédures pour faire évoluer le règlement applicable sur le territoire communal. Celle retenue aujourd'hui par la municipalité, pour un souci de rapidité dans la démarche, est la procédure de modification simplifiée définie par l'article L123-13-3 du code de l'urbanisme. Celui-ci stipule que le PLU peut faire l'objet de modifications simplifiées dans tous les cas ne relevant pas de la modification ou de la révision, allégée ou non, ou lorsque la commune envisage, soit de rectifier une erreur matérielle, soit de majorer les possibilités de construire dans les zones U. Majoration de 20 % maximum pour permettre l'agrandissement ou la construction à usage d'habitation ou pour la réalisation de programmes de logements comportant des logements locatifs sociaux. Majoration de 50 % maximum du volume constructible ou

dans les zones U ou AU ; majoration de 30 % maximum pour les constructions satisfaisant à des critères de performance énergétique élevée ou alimentées à partir d'équipements performants, de production d'énergie renouvelable ou de récupération.
La procédure de modification simplifiée est engagée à l'initiative du maire par arrêté. Celui-ci est pris en date à partir du 6 septembre 2016. Il a établi le projet qui sera ensuite notifié à Monsieur le préfet et aux personnes publiques associées, mentionnées au 1 et 3 de l'article L121-4 du code de l'urbanisme. Les articles R123-2 et 123-2-1 prévoient en outre que le rapport de présentation doit être complété par l'exposé des motifs de changements apportés. C'est un peu complexe.
Le projet de modification, l'exposé de ces motifs, ainsi que le cas échéant, les avis des personnes publiques associées, sont ensuite mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations qui seront enregistrées et conservées. Les formalités de cette mise à disposition doivent être précisées par le conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de celle-ci. A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le maire en présentera le bilan devant le conseil municipal qui délibèrera et adoptera le projet éventuellement modifié, pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.
Il convient aujourd'hui de faire évoluer le règlement du PLU de Cosne-Cours-sur-Loire en fonction des projets d'aménagement, et plus particulièrement dans le cadre du projet de renouvellement urbain, en autorisant des couleurs de façade pour les bâtiments à usage d'habitation, individuels ou collectifs, neufs ou dans le cadre de rénovation qui déroge à la charte des couleurs adoptée par la commune. La création ou la rénovation de quartiers résidentiels doivent permettre d'amener une dimension esthétique nouvelle par la reconstruction des offres mieux adaptées à la demande actuelle, tout en amenant une identité propre au renouveau, vecteur de mixité et de diversification des fonctions urbaines.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur les modalités de la mise à disposition du public, du dossier de modification simplifiée, vu le code de l'urbanisme et notamment son article L123-13-3. Aussi, après avis favorable de la commission des travaux et bâtiments communaux, urbanisme et patrimoine, il est demandé au conseil municipal de dire que les modalités de mise à disposition du public consisteront en la mise à disposition du dossier de modification simplifiée en mairie, la mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en mairie, la mise en ligne sur le site internet de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire et l'affichage en mairie.

Avez-vous des questions ? Pas de questions.
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité.

22. Projet de délimitation des territoires de démocratie sanitaire

Anne-France Botté
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Conformément au décret n° 2016-1024 du 2 juillet 2016, il est demandé au maire de donner un avis sur le projet porté par l'Agence régionale de santé en Bourgogne

Franche-Comté. Il s'agit de la nouvelle délimitation des territoires sanitaires de la région Bourgogne Franche-Comté. Huit territoires de démocratie sanitaire sont ainsi constitués. Basés sur les départements de Bourgogne Franche-Comté, ils se répartissent comme suit : Côte-d'Or, l'aire urbaine Belfort-Montbéliard, le Doubs, à l'exception de la partie incluse dans l'aire urbaine, le Jura, la Nièvre, la Haute-Saône, à l'exception de la partie incluse dans l'aire urbaine, la Saône-et-Loire, l'Yonne et l'aire urbaine.
En ce qui concerne la Nièvre, dont l'échelon départemental a été retenu, il est le plus à même d'offrir de la lisibilité, de la cohérence dans le domaine de la démocratie en santé. La délimitation de ces nouveaux territoires de démocratie sanitaire doit être arrêtée avant le 31 octobre 2016. Il nous appartient maintenant de donner notre avis sur ce découpage, en sachant qu'il en découlera la création d'un conseil territorial de santé par territoire de démocratie sanitaire. Ce dernier sera mis en place au plus tard en janvier 2017. Je vous informe que la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, deuxième ville du département, se portera candidate.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à donner un avis sur la nouvelle organisation des territoires de santé et de faire acte de candidature, afin que notre commune puisse être représentée au sein du conseil territorial de santé de la Nièvre.

Michel Veneau
Merci. Avez-vous des questions ?

Hicham Boujlilat
Sur le périmètre, pourquoi, pour ce qui nous concerne, il n'est pas élargi plutôt à notre bassin de vie, puisqu'on voit bien que là, on est sur des limites administratives ? Donc, qu'est-ce qui empêche qu'il soit élargi à la réalité de notre territoire ?

Michel Veneau
C'est le problème de l'ARS.

Alain Dherbier
Ils sont calés sur les régions.

Michel Veneau
On est toujours calés sur les régions administratives.

Hicham Boujlilat
Est-ce qu'on ne peut pas rajouter, dans le cadre de cette délibération, puisque c'est une délibération, le souhait que dans le cadre de la réflexion qui sera menée par les différents groupes de travail, soit vraiment pris en compte le…

Michel Veneau
Le bassin de vie. C'est une très bonne question. Je crois qu'on peut le rajouter, parce que c'est vrai que nous, au niveau santé, comme le tourisme, comme l'économie, il faut qu'on travaille sur notre bassin. Donc, c'est vrai que dans l'avenir, avec la région… Mais l'ARS à mon avis, ils sont très administratifs.

Hicham Boujlilat
A mon avis, rien n'empêche de rajouter…

Michel Veneau
On va le faire. Je veux dire que l'ARS est très…

Hicham Boujlilat
Oui, je suis d'accord.

Michel Veneau
Vous savez comment ça fonctionne.

Hicham Boujlilat
Oui, mais je pense qu'il est important à chaque fois de…

Michel Veneau
Nous, il faut à chaque fois qu'on le rappelle.

Hicham Boujlilat
Le message.

Anne-France Botté
On va le rajouter. On va essayer de leur en parler.

Alain Dherbier
Surtout que pour appuyer cette demande, il faudrait vous servir du rapport Noiré qui avait été établi au moment du rapprochement hôpital-clinique. Parce que le rapport Noiré mettait bien en évidence le bassin de vie et notamment, il parlait en médecine de 50 000 personnes, en prenant environ 40 % de gens du Cher. Donc, ça pourrait étayer la demande.

Michel Veneau
C'est vrai qu'il faut le mettre dans la délibération, parce qu'à chaque fois qu'on aura l'occasion de rappeler à nos administrations qu'on est sur un bassin de vie, il faut le faire. Je pense que Monsieur Mangeot est d'accord avec nous.

Denis Mangeot
Oh combien !

Michel Veneau
Oh combien ! Madame Botté a déjà pris des notes. Très bien. Merci. On passe au vote.

Hicham Boujlilat
Vous pourriez nous indiquer ce qu'on va rajouter, qu'on se mette d'accord.

Michel Veneau
On vous le présentera si vous voulez.

Hicham Boujlilat
Même là, qu'on se mette d'accord. C'est une phrase.

Michel Veneau
Il n'y a pas de vote.

Anne-France Botté
Non, c'est une information.

Michel Veneau
Si, il y a un vote.

Hicham Boujlilat
Si, on est amené à voter.

Anne-France Botté
Je cherche la phrase qu'on pourrait rajouter.

Hicham Boujlilat
La municipalité demande à ce que soit pris en compte le bassin de vie, tel que…

Michel Veneau
Attendez, est-ce que c'est urgent qu'on l'envoie ça ?

Anne-France Botté
Oui.

Hicham Boujlilat
Oui.

Anne-France Botté
Oui, c'est au 31 octobre.

Michel Veneau
Avant la fin de l'année.

Anne-France Botté
Non, du mois.

Michel Veneau
Avant le 31 octobre.

Anne-France Botté
Oui, il faut rajouter le bassin de vie dans le département.

Michel Veneau
C'est quoi la phrase à la fin, Anne-France, s'il te plaît ?

Anne-France Botté
Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à donner un avis sur la nouvelle organisation des territoires de santé et de faire acte de candidature, afin que notre commune puisse être représentée. Oui, mais ce n'est pas ça.

Michel Veneau
Afin de répondre aux besoins de nos populations, il est souhaitable de se baser sur le bassin de vie. Je ne sais pas le terme qu'on peut…

Anne-France Botté
D'agrandir le…

Michel Veneau
Non, pas d'agrandir, de prendre en compte notre bassin de vie. De considérer… par rapport aux besoins de nos populations.

Anne-France Botté
Afin de répondre…

Michel Veneau
Aux besoins de nos populations, parce que les gens du Cher…

Hicham Boujlilat
Et des professionnels de santé, le Samu, etc.

Michel Veneau
Bien sûr. Non, mais les professionnels, ok, le Samu.

Hicham Boujlilat
Je pense qu'il faut mettre : demande la prise en compte du bassin de vie qui dépasse les limites départementales. Je pense que c'est comme ça qu'ils parlent.

Michel Veneau
Le bassin de vie, je pense qu'à la région, ils savent ce que ça veut dire.

Hicham Boujlilat
Je pense que c'est bien de préciser les choses, parce qu'on voit des cartes où le bassin de vie ne va pas de l'autre côté de la Loire. Je pense que c'est bien de le préciser.

Michel Veneau
Madame, voilà, ok. On va trouver une phrase.
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

D. AFFAIRES JURIDIQUES

23. Délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile, prolongation du contrat

Micheline Henry
Mesdames, Messieurs,
Par délibération du 21 novembre 2011, la commune a approuvé le choix du garage Jacques Petit, situé rue des Trois Ponts, comme délégataire du service public pour l'exploitation de la fourrière automobile municipale. Ce service est aujourd'hui géré par la GPR depuis la cession de fonds de commerce de Monsieur Petit. Le contrat a été conclu pour une durée de cinq ans et il se termine le 5 décembre 2016. Dans le cadre de la gestion de ce service, la commune souhaite conserver le principe de gestion déléguée. La mise en œuvre de la procédure de délégation des services publics est lourde et celle-ci ne pourra aboutir pour l'échéance fixée. Aussi, afin d'assurer la continuité du service public et de permettre l'accomplissement de l'ensemble des formalités, il convient de prolonger le contrat. Vu l'article L1411-2 du code général des collectivités territoriales, aussi après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider du principe de prolongation du contrat en cours, pour une période d'un an, soit jusqu'au 6 décembre 2017 ; d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant, à signer l'avenant à intervenir.

Alain Dherbier
Combien y a-t-il d'interventions par an aujourd'hui ? Est-ce qu'il est prévu d'intervenir quand des voitures oublient qu'on a le marché le dimanche ? Parce que ça fait plusieurs dimanches où on voit des voitures sur le marché.

Michel Veneau
Normalement, on intervient. A moins qu'elles ne gênent pas par rapport aux forains, s'ils peuvent pousser un peu, mais en général, ils enlèvent. Il y en a beaucoup ? Une.

Micheline Henry
Excusez-moi, Monsieur Perreau, il ne faut pas dire : ils ne les enlèvent jamais. Je parle en général. Il n'y a pas de voitures stationnées non plus sur le marché tous les dimanches.

Christian Perreau
Dernièrement, il y en a eu plusieurs fois. Je n'étais pas à la dernière commission du marché, mais la question a été soulevée. On a un problème parce qu'on ne peut pas intervenir avant 8 h du matin, donc on les laisse. On a un problème avec la police municipale. Je ne sais pas.

Michel Veneau
Monsieur Mouat va vous répondre, responsable foires et marchés.

Chérif Mouat
Je vais essayer d'apporter une réponse que vous connaissez déjà, puisqu'on l'a évoquée lors de la commission du marché. Effectivement, on ne peut pas les enlever avant 8 h, quand la police municipale prend son effet. Ensuite, pour les évacuer, on est gêné par les véhicules des forains, des maraîchers, donc on les laisse. Il faudrait peut-être voir par la suite comment le faire ? Effectivement, je comprends la plainte de plusieurs personnes, mais il faudrait le faire bien avant que vous veniez ou en même temps à 6 h. A 6 h, il n'y a personne.

Christian Perreau
Non, mais le problème, c'est qu'à 6 h, il n'y a personne qui est habilité pour prévenir la fourrière. Il faut qu'on habilite quelqu'un pour prévenir à 6 h.

Chérif Mouat
Tout à fait. On y travaille.

Christian Perreau
Je ne sais pas, parce qu'ailleurs, je déballe le samedi à Pau, à 6 h du matin, ils enlèvent les voitures.

Chérif Mouat
Monsieur Perreau, on y travaille.

Hicham Boujlilat
On pourrait peut-être suggérer de vendre, en tout cas une vente aux enchères des véhicules qui sont stationnés sur le marché ! A mon avis, ce sera peut-être efficace et ça rendra heureux peut-être certaines personnes. Là, ils viennent, ils ne retrouveront plus leur voiture, vente aux enchères. Alors, si on peut y travailler, il n'y a pas de souci.

Michel Veneau
Monsieur Mouat vous a répondu, il travaille dessus. Tous les dimanches matin, il vient de bonne heure, il va voir avec le placier. On verra comment on peut s'organiser.
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

24. Acquisition des biens de la succession de Madame Garnault

Pascale Quillier
Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs,
La succession vacante de Madame Augustine Garnault, veuve Eugène Bernot, décédée à Cosne-Cours-sur-Loire le 13 janvier 1989, comprend différentes parcelles cadastrées BW 58, 60, 61, 62, 78 et 110, d'une superficie d'environ 4 250 m2, situées lieudit Fontaine Morin. La commune a initié depuis de nombreuses années une procédure, afin de remédier à l'état d'abandon de ces propriétés. France Domaine a été désigné en qualité de curateur, par décision du tribunal de grande instance de Nevers, le 22 mai 2013. Les services de l'Etat ont fait une offre de cession à la commune le 30 mai 2016, pour un montant global de 1 200 €. Au regard de l'intérêt de ces terrains dans le cadre de futurs projets fonciers de la commune, celle-ci a décidé de se porter acquéreur.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'acquérir les parcelles de la succession Augustine Garnault, cadastrées BW 58, 60, 61, 62, 78 et 110, d'une superficie d'environ 4 250 m2, pour un montant total de 1 200 € ; de dire que cette acquisition sera réglée par acte notarié, dont les frais seront à la charge de la commune ; d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à procéder aux formalités nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

Michel Veneau

Avez-vous des questions ? Pas de questions.
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité.

25. Intégration dans le domaine public des voiries et réseaux du lotissement Les Vignes des Rivières

Charly Bruère
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Par délibération du 2 octobre 2006, la commune a cédé à la société SAFIM, un ensemble de parcelles situées lieudit Les Vignes des Rivières, dans le cadre d'un projet d'aménagement foncier. Une convention relative aux travaux de voiries et réseaux a été signée le 13 octobre 2006. Elle précise les travaux qui doivent être réalisés, ainsi que la participation financière du lotisseur et de la collectivité. Elle prévoit en outre qu'une fois les travaux achevés et réceptionnés, les voiries et réseaux seront transférés dans le patrimoine de la commune et incorporés dans le domaine public.
Selon l'article L141-3 du code de la voirie, dans le cadre d'un transfert amiable, le classement des voiries et réseaux d'un lotissement dans le domaine public communal est dispensé d'enquête publique préalable, dès lors qu'elle n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions des dessertes ou de circulation. Le géomètre a procédé au découpage des parcelles le 26 juin 2007. Les espaces communs du lotissement sont les suivants : parcelle AW n° 422 pour 1 355 m2 correspondant au bassin de rétention situé à l'entrée du lotissement ; parcelle AW n° 420 pour 5 190 m2 ; parcelle AW n° 419 pour 25 m2 correspondant à la zone d'enlèvement d'ordures ménagères de l'Ehpad ; parcelle AW n° 423 pour 4 605 m2 correspondant à la zone d'espaces verts située autour de l'Ehpad ; parcelle AW n° 429 pour 1 862 m2 ; parcelle AW n° 417 pour 295 m2 correspondant à la bande d'alignement le long du chemin rural des Vignes.
La commune a délivré l'attestation d'achèvement et de conformité des travaux du lotissement le 18 décembre 2014. Toutefois, certains travaux avaient fait l'objet de réserves de la part de l'aménageur et la reprise de ceux-ci n'a été finalisée que récemment.
Vu l'article R442-8 du code de l'urbanisme, vu l'article L141-3 du code de la voirie routière, vu la convention relative aux travaux de voiries et réseaux conclue le 2 octobre 2006 entre la commune et la société SAFIM, vu les documents de réception des différents ouvrages, vu l'avis favorable de la commission des travaux, vu l'avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter le transfert de propriété amiable des voiries et espaces de lotissement Les Vignes des Rivières, identifiées ainsi : parcelle AW n° 422, parcelle AW n° 420, parcelle AW n° 419, parcelle AW n° 423, parcelle AW n° 429 et parcelle AW n° 417 ; accepter le transfert de propriété amiable des réseaux de distribution d'eau potable, d'assainissement collectif et d'éclairage public et, de manière générale, à tout réseau public nécessaire au fonctionnement du lotissement. Dire que le transfert de propriété interviendra à l'euro symbolique non recouvré, par acte notarié dont les frais seront à la charge de l'aménageur ; donner tous pouvoirs à Monsieur le maire ou à son représentant pour signer tout document relatif au transfert de propriété ; décider que les voiries et réseaux du lotissement seront classés dans le domaine public communal ; décider de conserver la dénomination des rues qui leur a été donnée par l'aménageur.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de questions.

Christian Perreau
En commission des travaux, on avait dit que pour certaines choses, il fallait faire des réserves. Notamment, j'avais cité le mur végétal qui n'existe pas. Parce qu'une fois qu'on va avoir réceptionné, de toute manière, c'est à nous de le faire. Le mur végétal n'existe pas du tout. Tout est mort. Je ne sais pas, les autres travaux, je ne suis pas compétent pour vérifier, mais il y a quand même des réserves à faire.

Michel Veneau
Il y a des travaux qui sont programmés au niveau des espaces verts au niveau de l'entreprise, de la société, qui vont être réalisés par des entreprises, c'est ça ? La première réception avait été refusée par les services. Il y a une deuxième commission qui est repassée avec des élus. Là, l'entreprise, la société va faire les travaux nécessaires, justement par rapport aux espaces verts, dont le mur qui est prévu dedans. Il y a un cahier des charges et c'est vrai qu'il faut le respecter.
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité.

E. AFFAIRES TECHNIQUES

26. Convention pour la mise en place d'un poteau incendie – lieu-dit « Chétif Bois »

Charly Bruère
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La commune souhaite protéger les habitations situées sur son territoire au hameau de « Chétif Bois » contre l'incendie, par l'installation d'un poteau normalisé de 80 millimètres. Afin de réaliser cette opération, la commune de Cosne-Cours-sur-Loire a décidé de faire renforcer le réseau existant d'eau potable qui dessert le hameau à partir du chemin VO n° 8 de Villeberne. Le poteau sera mis en place à l'entrée du chemin communal n° 6, comme indiqué sur le plan joint à la convention. Pour réaliser les travaux nécessaires à cette installation, la maîtrise d'œuvre sera assurée par le SIAEP, l'entretien du poteau d'incendie étant pris en charge par la commune.
Afin de préciser les obligations du SIAEP et de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire, une convention doit être établie. Les dépenses seront évaluées à 23 000 € HT et seront entièrement à la charge de la commune, qui ne supportera pas la TVA. Ce montant sera revu en tenant compte du coût réel des travaux et des frais annexes liés à ceux-ci. Celui-ci ne pourra pas dépasser l'estimation initiale donnée. Toutefois, en cas de dépassement, les éventuels travaux non prévus pourront être réglés après signature d'un avenant à la convention.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider d'accepter les termes du devis et de la convention joints en annexe, de dire que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours, d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention afférente à cette opération.

Michel Veneau

Avez-vous des questions ? Pas de questions.
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité.

F. PERSONNEL

27. Modification du tableau des effectifs

Micheline Henry
Mesdames, Messieurs,
Dans le cadre des avancements internes de l'année 2016 et des différents mouvements du personnel, il est nécessaire de créer les emplois suivants : deux emplois d'adjoint d'animation de 2e classe à temps non complet, 10,38/35e à compter du 1er novembre 2016 ; dix emplois d'adjoint technique de 2e classe à temps complet et un emploi d'adjoint technique de 2e classe à temps non complet, 26,25/35e à compter du 1er décembre 2016.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à inscrire les emplois susvisés au tableau des effectifs aux dates précisées.

C'est une modification de tableau d'effectifs comme habituellement. Ce n'est pas 10, 11, 12 emplois supplémentaires.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de questions.
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité.

28. Dérogation aux travaux règlementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle

Micheline Henry
La ville de Cosne, soucieuse de participer aux efforts en direction de la formation professionnelle, et notamment de celle des plus jeunes, par la voie de l'apprentissage ou de stages, souhaite intégrer des apprentis dans ses effectifs. Aussi, le décret n° 2016-1070 du 3 août 2016 permet aux jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale, dans le cadre de leur apprentissage ou de leur formation professionnelle.
Afin que ces jeunes puissent bénéficier de formations optimum, il convient d'autoriser Monsieur le maire à prendre en compte la dérogation aux travaux réglementés leur permettant d'utiliser l'outillage adapté aux missions qui leur seront confiées et à signer tous les documents administratifs liés à leur recrutement.

Ça, c'est une chose qui est très bien, parce qu'auparavant, on pouvait prendre des apprentis, seulement ils ne pouvaient rien faire. Ce n'était pas le but. Ils ne pouvaient se servir d'aucun outil, enfin rien. Si, au niveau des espaces verts éventuellement, désherber à la main… Donc ça, c'est bien et on en a pris un déjà au service mécanique.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de questions.
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

Merci beaucoup de votre participation.

Thierry Demay
Je voudrais juste remercier les sept personnes qui sont derrière nous ce soir, qui ont été obligées de revenir avec une semaine d'écart, en sachant qu'il y avait une information qui circulait depuis 11h36 sur internet, en signalant que vous étiez déjà prêts à faire ça. Donc, Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

Michel Veneau
Très bien, Monsieur Demay. Bonne soirée.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS :

Monsieur Michel VENEAU	Maire
Monsieur Michel MEZY	Adjoint
Madame Micheline HENRY	Adjoint
Madame Pascale QUILLIER	Adjoint
Madame Sylvie REBOULLEAU	Adjoint
Monsieur Charly BRUERE	Adjoint
Madame Marie-Claire DENUE	Conseiller municipal
Madame Christine GUILLEMET	Conseiller délégué
Monsieur Christian DELAS	Conseiller délégué
Monsieur Denis MANGEOT	Conseiller délégué
Madame Véronique DUCHEMIN	Conseiller municipal
Madame Anne-France BOTTE	Conseiller municipal
Monsieur Thierry DEMAY	Maire délégué
Monsieur Chérif MOUAT	Conseiller délégué
Madame Isabelle FOREST	Conseiller municipal

Monsieur Franck WICKERS	Conseiller délégué
Monsieur Alain DHERBIER	Conseiller municipal
Madame Sylviane BEZOU	Conseiller municipal
Monsieur Christian PERREAU	Conseiller municipal
Monsieur Joël PASSAS	Conseiller municipal
Madame Nathalie PETOUILLAT	Conseiller municipal
Monsieur Hicham BOUJLILAT	Conseiller municipal
Madame Isabelle MOLINA	Conseiller municipal
Madame de SAINTE CROIX Andrée	Conseiller municipal